# Règlement marketing et communication du championnat de France de Division 1 Féminine[1]

## Table des matières


**Introduction** ..... **3**

**I. Droits de la LFH/FFHandball** ..... **3**

1. Droits médias et droits d'images de la LFH ..... 3
2. Engagements des clubs de D1F en matière marketing ..... 4

2.1 Panneautique ..... 5

2.2 Emplacements publicitaires terrain ..... 5

2.3 Publicité tenues de match ..... 6

2.4 Absence de commercialisation par la LFH ..... 6

2.5 Ballons de match ..... 6

2.6 Billetterie ..... 7

**II. Retransmissions médias** ..... **7**

3. Principes ..... 7
4. Cahier des charges des rencontres diffusées ..... 7

**III. Publicités et moyens dont dispose la LFH** ..... **7**

5. Cahier des charges des relations publiques ..... 7
6. Animations et échantillonnages ..... 8
7. Communication ..... 8
8. Feuille de match et statistiques ..... 9
9. Vidéos des matchs ..... 9

**IV. Publicités et moyens dont dispose la LFH** ..... **10**

10. Equipements ..... 10

10.1 Généralités ..... 10

10.2 Joueuses ..... 10

10.3 Staff technique – serpilleros ..... 11

11. Protocole d'avant-match ..... 11
12. Réservé ..... 11

**V. Obligations organisationnelles** ..... **12**

13. Relation club recevant / club visiteur lors des matchs du championnat de D1F ..... 12


[1] *Version adoptée par l'assemblée générale de la LFH le 13 juillet 2022 et approuvée par le bureau directeur fédéral le 22 juillet 2022.*

14. Relation club recevant / arbitres et officiels lors des matchs du championnat de D1F..... 12
15. Relation avec la presse ..... 13
16. Annonces sonores et micro ..... 13
17. Accès à la salle ..... 13
**VI. Applications des sanctions ..... 13**
18. Manquement au règlement marketing ..... 13
**ANNEXES AU REGLEMENT ..... 14**

# Introduction

La Ligue Féminine de Handball est compétente pour organiser et gérer chaque année, pour les groupements sportifs affiliés à la Fédération Française de Handball, les compétitions professionnelles de Division 1 Féminine et toute autre compétition qu'elle mettrait en place.
Le présent règlement a pour but de promouvoir et développer le handball féminin professionnel français, à travers le Championnat de France D1F, dénommé également la Ligue Butagaz Energie, ou des évènements promotionnels.
Pour valoriser le produit LFH et accroître l'attractivité de ses compétitions, la communication est un vecteur essentiel. A ce titre, la LFH est la garante de la cohérence collective de l'utilisation de la charte graphique dédiée au handball féminin professionnel.
Le présent règlement a également pour objet de fixer les moyens à mettre en œuvre par la LFH et par les clubs afin d'améliorer à court et moyen terme la qualité des retransmissions médias, tout en permettant la couverture de la compétition par les autres médias non-détenteurs des droits.
Les groupements sportifs admis à participer à une compétition gérée par la LFH s'engagent à respecter le présent règlement.
Le non-respect d'une ou plusieurs obligations issues du présent règlement, sauf disposition particulière, sera sanctionné par la commission d'organisation des compétitions de la FFHandball dans les conditions ci-après définies et selon les pénalités prévues à l'annexe 5 du présent règlement – tableau des sanctions.
Pour faciliter la mise en œuvre du dispositif communication/marketing, la LFH adressera à chaque club une fiche récapitulative de leurs « droits et obligations », au plus tard le 31 juillet précédant le début de la saison.

# I. Droits de la LFH/FFHandball

## 1. Droits médias et droits d'images de la LFH

**1.1** Il est rappelé que la LFH, par le biais de la FFHandball, est seule titulaire des droits médias (TV, Internet, mobile) concernant la D1F.

**1.2** Les droits de retransmission et de diffusion, en direct ou en léger différé, en intégralité ou par extraits, par tous modes ou procédés analogiques ou numériques connus ou inconnus à ce jour permettant la transmission d'images et de sons par télédiffusions, sur tous supports, en tous formats, par accès libre ou payant, en vue de la réception domestique des rencontres de handball de D1F ne sont cédés que par la LFH/ FFHandball.

**1.3** La LFH est autorisée à utiliser, par tous procédés, les images des clubs professionnels sans que ceux-ci puissent exiger une quelconque indemnisation de quelque nature que ce soit mais sans que cela puisse concurrencer la promotion assurée par les clubs. Les difficultés éventuellement rencontrées seront soumises obligatoirement à l'examen du comité de direction de la LFH.

**1.4** La LFH est autorisée à utiliser, par tous procédés, les images (photos, vidéos) des compétitions professionnelles de D1F. En participant aux compétitions organisées par la LFH, les clubs, joueuses et entraîneurs acceptent en conséquence que leur image collective (visuels de 3 joueuses et/ou entraineurs, non retouché) puisse apparaître et donc être reproduite sur tous supports, susceptibles d'être exploités par la LFH. La LFH fera son affaire personnelle de la vérification du respect des droits des photographes.

En outre, chaque club s'engage à mettre gracieusement à disposition de la LFH ses joueuses professionnelles et entraîneurs, dans la limite de 2 jours maximum par saison et de 3 joueuses par journée, afin de permettre l'organisation de séances photos ou opérations spécifiques (exemple Media Day ou Conférence de rentrée). Cette mise à disposition est conditionnée à l'accord du club employeur. L'ensemble des frais de transport et, le cas échéant, d'hébergement, seront à la charge de la LFH. La LFH devra prévenir les clubs concernés au minimum 20 jours avant le début du regroupement envisagé et devra libérer les joueuses au plus tard 72 heures (délai franc) avant leur match officiel suivant (toute compétition confondue).

Tout visuel exploité par la LFH, et/ou ses partenaires, présentera des joueuses et entraineurs issus d'au minimum de 2 clubs différents.

**1.5** Les photos individuelles des joueuses et du staff des équipes ainsi que les photos d'équipe transmises par les clubs en début de saison seront utilisées par la LFH sur ses différents supports et dans le cadre de ses campagnes promotionnelles pendant la saison concernée. Ces dernières doivent strictement respecter le brief transmis par la LFH. Les photos d'équipe doivent être transmises au plus tard 15 jours avant la date de la première rencontre officielle ; les photos individuelles doivent être détourées et transmises au plus tard 15 jours avant la date de la première rencontre officielle. Dès la saison 2022-23, le non-respect de ces délais sera sanctionné conformément aux sanctions figurant en annexe 5.

Les clubs devront mettre à disposition de la LFH 5 photos après chaque rencontre avant le lendemain midi suivant chaque rencontre de D1F. Le non-respect de ces obligations est passible des sanctions figurant en annexe 5. Les modalités de mise à disposition et les contraintes techniques seront précisées dans la note diffusée au plus tard le 31 juillet précédant la saison sportive. En échange, la FFHandball mettra à disposition des clubs des photos issues de son recueil.

Les photos individuelles des joueuses pourront également être utilisées par l'AJPH dans le strict cadre de l'organisation du « Trophée FDJ joueuse du mois » ou du « 7 de la semaine ». La présence dans le « 7 de la semaine » permet de prétendre au trophée de « joueuse du mois by FDJ » élue par le grand public parmi les 3 joueuses initialement nominées par un jury.

De même, les photos individuelles des entraineurs principaux pourront être utilisées par 7Master dans le strict cadre d'une information sur ses adhérents et d'une information du public sur ses supports médias. Toute exploitation commerciale des photos individuelles des joueuses et/ou des entraineurs est strictement interdite.

**1.6** Le club s'engage à transmettre à la Ligue féminine de Handball le formulaire d'informations nécessaire à la réalisation du Mediaguide au plus tard 45 jours avant la date de la première rencontre officielle (sous réserve de la publication du présent règlement).

## 2. Engagements des clubs de D1F en matière marketing

Les présentes dispositions s'appliquent au championnat de D1F, et aux matchs de qualification à tout autre compétition organisée par la FFHandball.

Il est précisé que tous les éléments servant à la régie marketing (frais techniques de fabrication et livraison des stickers, LED, bâches, de pose et dépose etc.) seront à la charge des partenaires et mis à la disposition des clubs. Les installations relèvent quant à elles du club.
Les obligations des clubs, pour chaque partenaire concerné et pour la LFH, sont détaillées en annexe 1.

Les groupements sportifs sont responsables du matériel publicitaire confié par la LFH ou ses partenaires. Ils devront réserver un endroit clos dans l'enceinte sportive pour stocker le matériel, s'assurer que la salle est assurée contre les risques de vol et qu'elle est bien fermée et/ou gardée la nuit.

Les clubs s'engagent à ne jamais renoncer à une compétition officielle sous prétexte qu'elle est parrainée par une firme concurrente à celle avec laquelle ils peuvent être liés. En tout état de cause, dans l'hypothèse où un contrat de parrainage conclu par la LFH entrerait dans le champ de l'exclusivité concédée à titre individuel par un club de LFH, celui- ci serait dispensé des obligations relatives à tous les espaces de visibilité, pour la durée de son engagement avec le partenaire concerné (sous réserve de la production du contrat à la LFH).

Toute publicité en faveur du tabac, de l'alcool ou préparation contenant des produits figurants sur la liste des produits interdits au titre de la législation sur le dopage, ainsi que tout slogan à caractère racial, politique, religieux ou contraires aux bonnes mœurs sont interdits.

Dans le cas où un partenariat serait contractualisé en cours de saison, les droits attachés à ce partenariat, et par conséquent les obligations des clubs LFH vis-à-vis de ce partenariat, ne seront effectifs qu'au début de la saison suivante.

## 2.1 Panneautique

Les clubs admis en championnat de D1F s'engagent à réserver à la LFH un maximum de six emplacements publicitaires en tour de terrain face caméra.
Le club devra réserver dans tous les cas à la LFH six lignes d'affichage de 15 secondes minimum chacune, avec au minimum, 10 passages par ligne sur l'ensemble du match.
Une ligne supplémentaire pourra être réservée au diffuseur officiel lors des matchs captés/diffusés.
Dans tous les cas de panneautique, une homogénéité des visuels publicitaires doit obligatoirement être respectée.
A compter de la saison 2022/2023, les clubs admis en championnat de D1F devront disposer d'un minimum de 40 m de LED linéaires (sauf si la configuration technique de la salle ne permet pas la continuité linéaire). La présence de 40m de LED est un préalable obligatoire pour toute diffusion TV et web TV. A compter de la saison 2023/2024, le non-respect de ces dispositions sera sanctionné conformément aux sanctions figurant en annexe 5.

## 2.2 Emplacements publicitaires terrain

Les emplacements stickers commercialisables sur le terrain sont les suivants :

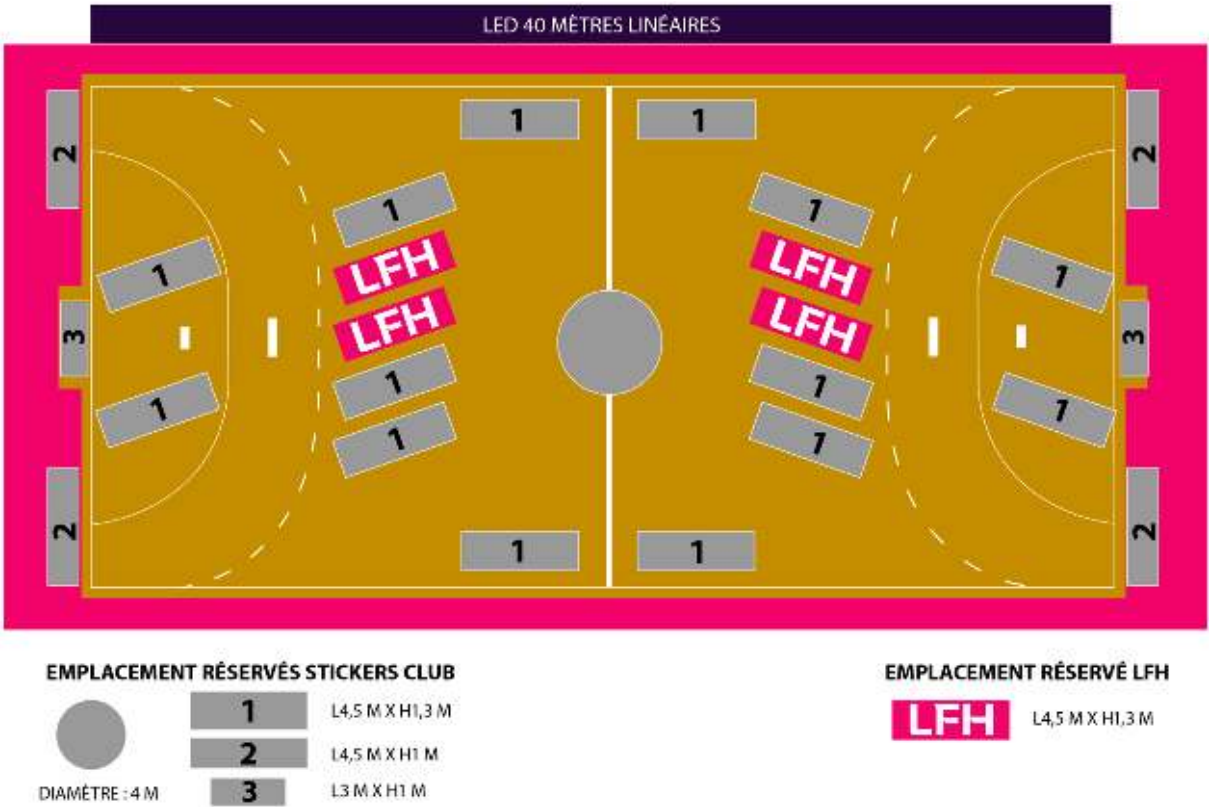


En outre, les clubs s'engagent également à réserver quatre emplacements stickers monochromes (2 dans chaque demi-terrain, d'une dimension de 4,5 m x 1,3 m) sur tous les matchs officiels (championnat et coupes nationales), dédiés aux partenaires titres et majeurs de la LFH.
Les espaces réservés à LFH et remis à la disposition des clubs au 30 juin ne pourront être commercialisés au-delà d'une saison.

A partir de la saison 2022-23, tous les stickers utilisés devront être monochromes (couleur du club ou blanc/noir). Ils devront être adressés à la LFH pour validation au plus tard 15 jours avant le premier match. Dès la saison 2022/2023, le non-respect de cette obligation sera passible de sanctions figurant à l'annexe 5.

Les bâches publicitaires dans les buts sont autorisées dans la mesure où elles ne sont pas gênantes, du point de vue de la production TV en particulier.

### 2.3 Publicité tenues de match

Tout club participant à une compétition de D1F s'engage à céder à la LFH l'emplacement sur la manche droite (tiers supérieur) du maillot de match, afin que cet emplacement puisse être proposé à un partenaire privé de la LFH. Dans l'hypothèse où cet emplacement ne serait pas commercialisé auprès d'un partenaire privé, il serait de toute façon réservé à la LFH pour la représentation de son logo, dans les conditions fixées à l'article 10.2 du présent règlement.
Si le logo apposé est celui du partenaire titre de la LFH, alors il sera l'unique logo présent sur cette manche du maillot, hors logo ou signe distinctif de l'équipementier. A cet égard, la LFH communiquera aux clubs, au plus tard le 15 juin, si l'emplacement réservé pour la saison suivante doit l'être à titre exclusif ou non.
En toute hypothèse, le seul logo de compétition autorisé sur le maillot de match est celui de la D1F à l'exclusion de tout autre logo de compétition (EHF Champions League, EHF European League, …). Tout manquement à cette obligation sera passible des sanctions figurant à l'annexe 5.

### 2.4 Absence de commercialisation par la LFH

Les espaces réservés à la LFH en application du point 2.2 ci-dessus seront remis à la disposition des clubs, si au 30 juin précédent, aucun partenaire privé n'a été trouvé par la LFH. A compter de la saison 2022/2023, faute de partenariat, ces espaces seront remis par la LFH à la disposition des clubs dès la fin de la saison précédente. Dans tous les cas, les emplacements prévus en panneautique resteront acquis.

### 2.5 Ballons de match

En vue de garantir l'équité sportive au sein de chaque compétition, d'améliorer la qualité de jeu, et d'uniformiser les ballons des compétitions LFH, la Ligue Féminine de Handball dote en ballons de handball et en début de saison les clubs participants au championnat de D1F. La dotation est de 50 ballons et de 25 pots de colle par clubs par saison.

Dans le cadre de ce partenariat ballons exclusif, les clubs s'engagent à ne conclure aucun autre contrat de partenariat et à ne concéder aucun droit publicitaire dans le secteur d'activité des ballons de handball. Tous les clubs admis à participer aux compétitions de la LFH sont tenus de s'échauffer et de disputer tous leurs matchs officiels du championnat de D1F et ceux de préparation de la saison avec les ballons officiels fournis par l'équipementier de la Ligue Féminine de Handball. Pour chaque match, il revient au club recevant de fournir le ballon du match ainsi que le ballon de réserve.

En outre les clubs de LFH s'engagent à n'acheter que des ballons de la marque du partenaire officiel de la LFH pour toutes les équipes constituant le club, et ce, pour toute la durée du contrat conclu entre le partenaire exclusif de la LFH et la FFHandball.
Dans le cadre du partenariat exclusif de la LFH avec un partenaire ballon, seuls les ballons de la marque de ce partenaire pourront être commercialisés dans les boutiques des clubs.

Le non-respect de l'une ou de plusieurs obligations réglementaires mise à la charge des clubs par application du présent article 2.4 aura pour conséquence :

- d'une part, l'application de la pénalité financière visée à l'annexe 5 du présent règlement,

- d'autre part, les clubs répondront des conséquences financières du manquement au présent article, soit au titre d'une action dirigée contre eux par l'équipementier exclusif de la LFH, soit le cas échéant au titre d'une demande de garantie formée par la FFHandball au titre d'une action engagée par ledit équipementier.

### 2.6 Billetterie

Au-delà des obligations de contreparties billetterie prévues à l'annexe 1 du présent règlement, les clubs devront fournir à la LFH les affluences détaillées de leur billetterie dans les 7 jours suivants toute rencontre à domicile sur le modèle d'un questionnaire qui leur sera adressé par la LFH. A compter de la saison 2023-24, tout manquement à cette obligation sera passible de sanctions.

# II. Retransmissions médias

## 3. Principes

Sauf autorisation expresse et préalable de la LFH, les clubs ne sont pas autorisés à :

- traiter et à céder à des opérateurs médias les droits dont la Ligue est titulaire, à savoir la retransmission et la diffusion des rencontres des compétitions dont elle est organisatrice,

- commercialiser et céder les espaces publicitaires et commerciaux qu'ils ont réservés à la LFH.

Seuls les clubs disposant d'un sol à tracé unique handball et de 40m de LED pourront être diffusés (diffusion TV et web TV) . A compter de la saison 2023-24, l'absence de tracé unique et de 40m de LED sera sanctionnée, outre l'absence de diffusion télévisuelle et web TV, d'une pénalité financière.

## 4. Cahier des charges des rencontres diffusées

Le cahier des charges définissant les conditions de diffusions des compétitions de la LFH, sur tout réseau (Internet, TV nationales ou TV locales), est annexé au présent règlement (annexe 4).

# III. Publicités et moyens dont dispose la LFH

## 5. Cahier des charges des relations publiques

Les clubs s'engagent à assurer les services de sécurité nécessaires au bon déroulement des rencontres de D1F et de la gestion des VIP.

Dans le cadre des prestations de relations publiques que serait amenée à mettre en place ou contracter la LFH :

- les clubs s'engagent à ce que les joueuses et l'encadrement technique des équipes concernées soient présents lors de chacune desdites opérations sous réserve que cela n'entrave pas le bon déroulement des compétitions.

- les clubs s'engagent à installer, dans l'enceinte sportive ou à proximité des salles concernées, les salons nécessaires à l'organisation de chacune de ces opérations.

- les clubs s'engagent à mettre à disposition de la LFH, un certain nombre d'invitations destinées à la Ligue ainsi qu'aux partenaires et sponsors, dans les conditions définies dans l'annexe 1.

Une tribune officielle est réservée pour recevoir, notamment, les personnalités des deux clubs présents, les personnalités locales et fédérales.
Il y a également lieu de prévoir un emplacement pour les équipes ayant joué en lever de rideau.

## 6. Animations et échantillonnages

La LFH et/ou des partenaires de la LFH pourront proposer, dans la limite de 3 matchs par saison, des animations, jeux, concours, d'une durée de 5 minutes maximum distributions promotionnelles, échantillonnages, avant l'entame de la rencontre, durant la mi-temps, et après la rencontre, sous réserve d'en informer le club concerné au minimum 21 jours avant la rencontre.

Quel que soit l'instigateur de l'animation, le club recevant doit apporter son aide pour sa préparation et sa réalisation.

## 7. Communication

Tous les supports de communication (billetterie, programmes, affiches, flyers, mûr d'interview, site Internet…) utilisés par les clubs à l'occasion des rencontres du championnat de France de D1F doivent présenter le logo de la compétition. Les clubs veilleront particulièrement à utiliser strictement la dernière version du logo de la D1F et à le faire valider par les services de la LFH 15 jours avant la première journée du championnat.

Sur les sites internet des clubs, le logo de la compétition (D1F) devra figurer sur la page d'accueil, être cliquable et renvoyer directement au site web de la LFH.

Les inscriptions suivantes doivent obligatoirement être présentes au recto des billets d'entrée :

- nom de la compétition LFH (championnat de D1F)
- date et lieu,
- noms des deux clubs,
- logo officiel de la compétition sur le haut du billet.,

Les BAT des billets et des affiches de match sont à transmettre au plus tard 15 jours avant le premier match à la LFH pour validation.

Les affiches des rencontres sont réalisées par les clubs eux-mêmes. Les logos officiels de la compétition et des partenaires désignés par la LFH (dans les conditions fixées par l'annexe 1) doivent impérativement être présents sur tous les visuels relatifs aux rencontres officielles. Un document résumant les obligations en termes de marketing et communication sera envoyé aux clubs avant le 20 juillet.

D'une manière générale, les clubs admis en D1F s'engagent à respecter la charte graphique officielle de la LFH (annexe 2) pour tous leurs supports de communication, notamment s'agissant de l'apposition du « bandeau partenaires LFH », que la LFH diffusera au plus tard le 31 juillet.

Lorsque le match est diffusé, et sous réserve d'avoir été fourni par la LFH, un panneau d'interview contenant les logos de la LFH et de ses partenaires, (cf. annexe 1) doit être utilisé pour toute interview télévisée réalisée par le diffuseur officiel de la LFH.

Tous les supports de communication insérant, pour la première fois, les logos de la LFH et/ou de ses partenaires devront être soumis à la validation préalable de la LFH, via l'envoi d'un BAT par mail. Les clubs devront attendre la validation de la LFH pour mise en production.

Lors de tous les matchs de championnat, ou toute nouvelle compétition qui pourrait être créée, les partenaires officiels de la LFH bénéficieront d'une exclusivité totale dans leur domaine d'activité respectif. Les clubs s'engagent donc à ne pas promouvoir ou concéder un quelconque droit à une société concurrente des partenaires officiels de la LFH, au cours ou en dehors de leurs rencontres officielles, sur les différents supports de communication (notamment leur site internet), sur les LED ou tout autre support que les clubs seraient amenés à développer.

A titre dérogatoire, tout club pourra solliciter la LFH pour obtenir son autorisation écrite concernant la promotion de sa collaboration avec une télévision locale. A cet effet, les clubs devront saisir par écrit la LFH au minimum 14 jours francs avant le début de la campagne promotionnelle. Les clubs devront attendre la validation de la LFH pour mise en production.

Les clubs veilleront à répondre aux demandes et besoins exprimés par la LFH pour bénéficier gracieusement de photos des joueuses et des clubs, libres de droit (avant saison, média-guide, soirée de lancement, etc.) et de les mettre à disposition des autres clubs du championnat en les téléchargeant sur la plateforme de partage transmis en début de saison par la LFH.

De même, les clubs s'engagent à répondre aux sollicitations de la LFH et du prestataire chargé du rédactionnel du site Internet, liées à l'actualité.

Afin de permettre la réalisation du guide de la saison, les clubs s'engagent à retourner le mémo d'intersaison LFH dûment complété au plus tard le 10 juillet.

## 8. Feuille de match et statistiques

La feuille de match répond aux exigences fixées par les articles 98 des règlements généraux et 8.6 du règlement général des compétitions nationales.

La LFH dispose d'un outil informatique de prise de statistiques développé spécifiquement pour le Handball, permettant de traiter et de diffuser rapidement les résultats et les statistiques des rencontres de championnat de D1F et d'offrir le suivi des rencontres en live. C'est pourquoi, au début de chaque saison sportive, elle met à disposition de l'ensemble des clubs de LFH un logiciel de statistiques. Les mises à jour liées au développement du logiciel sont également transmises sans délai aux clubs. Des stages de formation à l'utilisation du logiciel sont également organisés par la LFH/ FFHandball. Les clubs de LFH sont donc tenus d'utiliser, lors des rencontres à domicile, le logiciel mis à leur disposition, dans les conditions précisées avant la reprise des matchs officiels, à l'occasion des compétitions LFH (D1F), FFHandball (coupe de France) et EHF (coupes d'Europe).

## 9. Vidéos des matchs

Toute rencontre d'une compétition officielle doit être filmée par le club recevant.
Les enregistrements des rencontres doivent impérativement respecter le protocole suivant :

- chaque rencontre doit être enregistrée en intégralité et sans coupure, à partir d'une position centrale et en hauteur, faisant apparaître régulièrement durant les 2 mi-temps le temps de jeu et le score de la rencontre,
- l'enregistrement doit obligatoirement comprendre les protocoles d'avant et de fin de match en intégralité,
- la norme est la Haute Définition (HD) ; les autres formats ne sont pas acceptés par la LFH / FFHandball,
- la vidéo de la rencontre doit être envoyée par le club recevant sur la plateforme vidéo correspondante :
    - en deux fichiers obligatoirement correspondant chacun à une mi-temps (protocole Dartfish)
    - dans les 24 heures suivant le match, selon les normes fixées par le prestataire,
- les fichiers statistiques issus de Handvision devront être synchronisés et remontés dans le même temps que la mise en ligne sur la plateforme.

Il sera veillé par les clubs à attribuer les vidéos dans les bonnes « collections » et indexation sur la plateforme HANDTV (Dartfish)

Sauf cas de force majeure, en cas de manquement à l'obligation d'enregistrement d'une rencontre dans les conditions de protocole précitées ou d'envoi sur la plateforme dans le délai réglementaire ou de manquement à l'obligation de live scoring, le club fautif recevra un avertissement à titre de premier manquement constaté puis

à partir du deuxième manquement constaté, il se verra appliquer une pénalité financière prévue au tableau des sanctions figurant en annexe 5.
Sauf cas de force majeure, en cas de manquement à l'obligation d'envoi sur la plateforme dans le délai réglementaire, le club fautif se verra appliquer une pénalité financière définie au tableau des sanctions figurant en annexe 5.

De courtes séquences des matchs pourront être utilisées gracieusement par l'équipe fédérale du projet My Coach pour illustrer des connaissances théoriques sur l'activité handball, dans un but exclusivement pédagogique.

# IV. Publicités et moyens dont dispose la LFH

## 10. Equipements

### 10.1 Généralités

L'équipement des joueuses se compose à minima d'un maillot, d'un short ou d'une jupe-short, de chaussettes et de chaussures de sport.

La couleur, le modèle et la marque des maillots, des shorts ou jupe-short et des chaussettes doivent être uniformes et propres pour l'ensemble de chaque équipe.

La publicité sur les maillots doit être homogène (même format) et monochrome pour l'ensemble des joueuses. A compter de la saison 2023-24, le non-respect de ces obligations sera passible des sanctions prévues à l'annexe 5. Un visuel couleur des maillots (domicile et extérieur) devra être envoyé, par courrier ou voie électronique, à l'attention de la LFH au plus tard le 31 juillet. Pour la saison 2022-23, la LFH encouragera l'uniformisation des logos des partenaires présents sur les tenues de matchs des clubs par un système de monochromie des couleurs, dans le but de le rendre obligatoire pour la saison 2023-24.

Un BAT des maillots devra être envoyé, par mail, pour validation à la LFH au plus tard 6 semaines avant la date de reprise des compétitions officielles. Les clubs devront attendre la validation de la LFH pour mise en production. Si les deux clubs appelés à se rencontrer ont les mêmes couleurs, le club visiteur devra jouer avec son second jeu de maillot.

Chaque club devra en outre neutraliser pour toute la saison sportive 4 numéros de maillots et disposer pour chaque rencontre de maillots floqués avec ces numéros.

### 10.2 Joueuses

Les clubs s'engagent à faire figurer sur les maillots de match :

- le nom de chaque joueuse de la liste de l'équipe 1ère sur les maillots de match, selon les normes fixées par l'EHF pour les compétitions de Coupes d'Europe (minimum 10 cm de hauteur pour les noms, 20 cm de hauteur pour le numéro dans le dos et 10 cm à l'avant) en utilisant une couleur foncée si le maillot est clair et inversement.

- le logo de la compétition selon les règles imposées par la charte graphique officielle de la LFH (annexe 2, minimum 6 cm de hauteur).

Sauf accord exprès et préalable de la COC nationale, les changements de numéros de maillot pour les joueuses sont interdits en cours de saison. En outre, le modèle et le flocage des maillots des joueuses, hors éléments personnalisés (numéro, nom) devra, pour une même rencontre, être identique pour l'ensemble des joueuses de champ.

Pendant le match, le port de sous-maillots, de cuissard ou de supports de contention est autorisé, sous réserve que ces éléments soient de la même couleur que le maillot de match ou le short, ou le cas échéant de couleur noire.

La capitaine doit être identifié par un signe distinctif ; un brassard fourni par la LFH.

S'agissant des tenues des joueuses dans les espaces de convivialité d'après match, les clubs feront leurs meilleurs efforts pour que celles-ci soient uniformes et aient le caractère de tenues de ville.

### 10.3 Staff technique – serpilleros

Seuls les officiels peuvent prendre place sur le banc aux côtés des joueuses. Les officiels devront porter une tenue correcte, de même couleur et contrastée avec la tenue de l'équipe adverse.
Les serpilleros devront porter une tenue uniforme (maillot, tee-shirt, survêtement) et si possible contrastée avec celle de chaque équipe ; étant entendu que la tenue des ramasseurs de balles peut être différente de celle des essuyeurs rapides. Deux publicités maximum sont autorisées sur chacun de ces équipements.
A partir de la saison 2023-24, un emplacement supplémentaire devra être réservé à la LFH sur le tee-shirt des serpilleros pour l'apposition d'un message institutionnel. Le BAT devra être adressé au préalable à la LFH pour validation.
Les essuyeurs rapides tiendront place à chaque angle du terrain.

## 11. Protocole d'avant-match

Chaque club recevant doit désigner un chef de plateau, chef d'orchestre de l'environnement de la rencontre.
Il est chargé de recevoir les équipes et les arbitres sur le lieu du match ; il s'assure du respect des horaires, notamment pour :

- la réunion technique d'avant match regroupant, au minimum, le délégué, les arbitres, et un officiel ou l'entraîneur de chaque équipe, le responsable de terrain: 1h avant la rencontre,
- l'entrée sur le terrain : au moins 30 minutes avant la rencontre,
- le protocole : présentation des équipes selon les règles fixées par le protocole de présentation fixé par la LFH (annexe 3).
- Tout manquement au respect du protocole LFH figurant en annexe 3, relevé par le juge-délégué CNA désigné sur la rencontre, sera sanctionné : pour une première infraction d'un avertissement, et dès la seconde infraction d'une pénalité financière automatique définie au tableau des sanctions figurant en annexe 5.

Il s'assure également de la présence, en quantité suffisante :

- d'eau,
- de serpillière(s),
- de ballons et d'une pompe à ballon à disposition des équipes,
- d'une porte fermant à clé pour l'ensemble des vestiaires (joueuses, arbitres).

Dans la perspective de la saison 2023-24, la LFH encourage dès à présent les clubs à lui soumettre pour information les animations qu'ils souhaitent mettre en place lors des rencontres (avant-match, mi-temps et après-match).

## 12. Réservé

# V. Obligations organisationnelles

## 13. Relation club recevant / club visiteur lors des matchs du championnat de D1F

Afin de favoriser de bonnes relations entre les clubs et une plus grande convivialité, le club recevant, organisateur et responsable du bon déroulement de la rencontre, devra faciliter l'accueil de l'équipe adverse et des officiels. L'équipe recevant s'engage à mettre à disposition du club visiteur un interlocuteur pour aider à régler, en amont, les éventuels problèmes logistiques, ainsi que les difficultés le jour du match (couleurs des maillots, accès aux vestiaires, bouteilles d'eau, invitations pour les visiteurs, glaçons pour vessie de glace …..). Il restera au contact du club visiteur depuis son arrivée jusqu'à son départ de la salle.
L'équipe visiteuse doit prendre contact avec le club recevant afin d'être accueillie dans les conditions les plus favorables.

Pour chaque rencontre, seront réservées au club visiteur par le club recevant :

- Les laissez-passer des joueuses et officiels de l'équipe,
- 20 invitations sèches,

Dans la mesure du possible, le club visiteur devra prévenir le club recevant de la non-utilisation de ces 20 invitations sèches au moins 4 jours avant ladite rencontre.
Et, si le club visiteur en formule la demande :

- 4 places sèches en tribune catégorie 1 pour les officiels du club accompagnant l'équipe,
- 4 places VIP.

L'utilisation des places par le club visiteur doit faire l'objet d'une confirmation au plus tard 10 jours avant la rencontre.

Le club recevant doit également réserver 10% des places pour les commercialiser auprès du club visiteur. Ces places doivent être vendues au tarif en vigueur le jour du match. Ces places devront être de catégorie 1. Le club visiteur doit informer le club recevant de sa volonté de bénéficier de ces places par écrit (courriel ou courrier) au plus tard 21 jours avant la date de la rencontre. Après ce délai, le club recevant ne sera pas tenu de réserver ces places pour le club visiteur.

En outre, un tableau récapitulatif des cartes fédérales donnant accès gratuit aux salles (ayant droits) est communiqué au début de la saison par la FFHANDBALL. Les personnes souhaitant user de cet accès gratuit doivent en avertir le club recevant au plus tard 48 heures avant la rencontre.

## 14. Relation club recevant / arbitres et officiels lors des matchs du championnat de D1F

Le club recevant s'engage à désigner un interlocuteur pour l'accueil, la logistique et l'accompagnement le jour du match des arbitres et les officiels. Il est tenu d'assurer l'accueil des arbitres et officiels dès leur arrivée dans la salle de la rencontre, ainsi que leur départ de la salle.
Les arbitres, durant la semaine précédant la rencontre, doivent prendre contact, au minimum 72h avant le jour du match, avec le club recevant afin de convenir des modalités d'accueil à leur arrivée dans la ville du match.
Deux invitations pour chaque arbitre et officiel leurs seront remises avant chaque rencontre. Les officiels doivent informer le club recevant de leur volonté de bénéficier de ces places au plus tard 48h avant la rencontre.

Entre la présentation des équipes et le début de la rencontre, les deux entraîneurs salueront simultanément les arbitres et les officiels. De même, à la fin du match, chaque entraineur saluera les arbitres et officiel du match ainsi que l'entraineur adverse.

### 15. Relation avec la presse

Les clubs responsables de l'organisation d'une rencontre doivent mettre un emplacement réservé à la disposition des correspondants des médias (presse écrite, parlée, photographes) avec un équipement dédié (table, prise électrique et connexion internet).
En outre, chaque club recevant définira la zone d'accès autorisée aux photographes. Il conviendra de pouvoir désigner un photographe « inside », sur demande de la LFH, ayant accès aux terrain et vestiaires. Ce photographe devra porter une chasuble différente des autres photographes. Pour rappel, chaque photographe accrédité devra être identifié par une chasuble club portant la mention « photographe » dans le dos. Cette chasuble devra être de couleur différente des deux maillots des équipes présentes, des arbitres et des serpilleros.

En outre, chaque personne intervenant au titre de la couverture de la rencontre (journalistes, photographes, cameramen, personnels TV, community manager, …) devra être accréditée et porter cette accréditation précisant les zones à laquelle elle a accès (Cf. Annexe accréditations).

### 16. Annonces sonores et micro

L'usage du micro officiel par le speaker n'est autorisé que pour les annonces officielles (protocole, annonce du score, nom des buteuses, annonce des temps morts, messages LFH). Il ne peut en aucun cas servir à déstabiliser les joueuses, les staffs techniques ou les arbitres ou à gêner le bon déroulement des rencontres. Il devra renoncer à tout commentaire partisan. A défaut, le speaker concerné et/ou le club recevant s'expose à des poursuites disciplinaires.
Si le speaker est placé à la table de marque, il devra obligatoirement, à ce titre, être titulaire d'une licence délivrée par la FFHandball.

Les clubs devront, sur demande de la LFH, diffuser 3 annonces sonores (avant match, mi-temps et après match) lors de chaque rencontre officielle de LFH (championnat de D1F), d'une durée maximum de 30 secondes par annonce et dont les textes seront fournis par la LFH. Un document résumant les annonces micro sera envoyé par la LFH aux clubs au plus tard 7 jours avant la première rencontre.

Le micro d'ambiance (animateur) est toléré mais ne peut en aucun cas servir à la provocation ni prendre parti en faveur de l'une ou l'autre des équipes.
Il est également interdit de diffuser de la musique quel que soit le mode de sonorisation pendant le temps de jeu, une tolérance pouvant être admise lors de la mise en place des jets francs ou jets de 7 mètres. Elle ne sera autorisée qu'aux temps morts et mi-temps.

### 17. Accès à la salle

Toute personne accédant à la salle le jour de la rencontre doit être munie d'un titre d'accès (billet de la rencontre ou accréditation) (Cf. Annexe accréditations).

## VI. Applications des sanctions

### 18. Manquement au règlement marketing

Un groupe de contrôle des obligations marketing (GCOM) est composé de trois experts désignés au sein des services de la FFHandball par l'assemblée générale de la LFH, sur proposition du comité de direction de la LFH.

Le groupe de contrôle des obligations marketing est compétent pour constater les manquements au présent règlement, y compris ses annexes et informe la Commission d'Organisation des Compétitions (COC) desdits manquements. Sur proposition de la commission marketing, la COC décide des mesures à appliquer à l'encontre du club concerné selon le barème figurant en annexe 5.

Avant toute notification d'une mesure figurant à l'annexe 5 du présent règlement, la COC sollicite les observations éventuelles du club en cause, celui-ci disposant alors d'un délai de 5 jours calendaires pour y répondre.
La décision est notifiée au club intéressé par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par le destinataire dans un délai maximum de 15 jours à compter de la prise de décision. Cette décision de la COC peut faire l'objet d'un recours devant la commission nationale des réclamations et litiges dans les conditions de l'article 6.1 du règlement d'examen des réclamations et litiges.

*  *

*

# ANNEXES AU REGLEMENT

- **ANNEXE 1** : Liste des partenaires et contreparties
- **ANNEXE 2** : Charte graphique de la LFH et de la Ligue Butagaz Energie
- **ANNEXE 3** : Protocole LFH
- **ANNEXE 4** Cahier des charges des rencontres diffusées
- **ANNEXE 5** : Tableau des sanctions
- **ANNEXE 6** : Modèles d'accréditations
- **ANNEXE 7 :** Cahier des charges photos

***Les annexes sont disponibles sur le site Internet de la LFH.***

| **Cahier des charges D1F**<br>**Ligue Butagaz Energie** | |
|---|---|
| Budget prévisionnel présenté CNCG | BP minimum = 850K€, hors valorisation du temps de bénévolat, et des agencements/matériels liés à la salle, mis gracieusement à disposition. |
| Fonds propres positifs au 31/12 précédent | Fonds propres positifs au 31/12 précédent, sauf plan d'apurement validé par la CNCG et avec échéances respectées |
| Nb de joueuses professionnelles | Au minimum 9 joueuses professionnelles à temps plein (151,67 h mensuelles) max 2 amateures dans la liste équipe 1ère |
| Nb d'entraîneur professionnel | 1 Entraîneur professionnel à temps plein. |
| Statut et qualification de l'entraineur de l'équipe première | Ref. RG Art 47.2 :<br>1 Entraîneur professionnel à temps plein,<br>- Titulaire du TFP 6 mention<br>« Entraineur Professionnel » (1)<br>Carte professionnelle en cours de validité. |
| Niveau jeu équipe réserve | Equipe réserve en National |
| Part du budget consacré à des actions structurantes | 10% du budget en actions structurantes |
| Budget prévisionnel consacré au médical | Se référer aux exigences du règlement médical de la Ligue Féminine de Handball |
| Encadrement administratif (hors entraineurs) | 2 ou plusieurs salarié(s) administratif(s) pour 2 ETP minimum (hors apprentis), mise à disposition de personnel acceptée |
| Classement de la salle principale | Classe 1 |
| Internet à haut débit dans l'enceinte sportive | Internet à haut débit |

# LFH_Cahier des Charges Marketing 2022-23
# Ligue Butagaz Energie_Annexe 1_Partenaires et Contreparties

*Dans cette présentation vous trouverez une synthèse des obligations des clubs vis-à-vis de la LFH et de ses partenaires pour cette saison Ligue Butagaz Energie 2022-23 :*

# SOMMAIRE


| | |
|---|---|
| **SLIDE 3** | Invitations/Billetterie : Partenaires (Select, FDJ, La Poste, Butagaz, Lidl) |
| **SLIDE 4** | Invitations/Billetterie : Opérations marketing (Butagaz, Gerflor) |
| **SLIDE 5** | Invitations/Billetterie : LFH / Club adverse |
| **SLIDE 6-7** | VISIBILITÉ TERRAIN : Panneautique LED |
| **SLIDE 8-9** | VISIBILITÉ TERRAIN : Stickers |
| **SLIDE 10** | ÉQUIPEMENTS : Tenues de match |
| **SLIDE 11** | ÉQUIPEMENTS : Ballon officiel |
| **SLIDE 12-13** | COMMUNICATION AUTOUR DU MATCH : Logos partenaires LFH |
| **SLIDE 14** | COMMUNICATION AUTOUR DU MATCH : Annonces micro pendant le match |
| **SLIDE 15** | VISIBILITÉ MATCH : Mur d'interview |
| **SLIDE 16-18** | ACTIVATION PARTENAIRES : Butagaz / La Poste / Lidl |
| **SLIDE 19** | PHOTOS : Ballon officiel |
| **SLIDE 20** | PHOTOS : Peluche BOB Butagaz |
| **SLIDE 21** | APPELLATIONS |

# INVITATION/BILLETERIE : Partenaires

Régie des places par club par saison :

| Partenaire | VIP | | CAT 1 | | Commentaires |
|---|---|---|---|---|---|
| | Match | Saison | Match | Saison | |
| SELECT | 10 | 30 | 10 | 30 | 10 places maximum toutes catégories confondues par match dans la limite de 30 places par saison.<br>Un club ne peut pas être sollicité plus de 3 fois lors d'une même saison. |
| FDJ | 6 | 18 | | | Un même club ne pourra être sollicité plus de 3 fois lors d'une même saison. |
| LA POSTE | 2 | 26 | 5 | 65 | Mise en place de tarifs préférentiels sur les billets de match du championnat Ligue Butagaz Énergie pour les agences communales de LA POSTE. |
| Butagaz GAZ & ÉLECTRICITÉ | | 30 | | 10 | |
| **TOTAL** | 18 | 104 | 15 | 78 | Hors opérations marketing. |

La LFH devra confirmer aux clubs les demandes de places des partenaires **au plus tard 21 jours avant la date de la rencontre.**

L'ensemble des billets demandés par la LFH seront à fournir par e-ticket à l'adresse mail suivante :
lfh.marketing@ffhandball.net **dans un délai de 72 heures maximum avant la rencontre.**

# INVITATION/BILLETERIE : Opérations marketing

Régie des places par club par saison :

| Partenaire | VIP | | CAT 1 | | All accès | | Commentaires |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Match | Saison | Match | Saison | Match | Saison | |
| Butagaz GAZ & ÉLECTRICITÉ | 5 | 25 | | | 5 | 25 | **Money Can't Buy** : Assister à l'échauffement en bord de terrain / Accès au vestiaires en après-match / Accès aux cocktails / Remise du brassard de la capitaine. |
| Gerflor theflooringroup | 5 | | 5 | | | | **Uniquement lorsque Gerflor fournit un terrain au club**. |

La LFH devra confirmer aux clubs les demandes de places des partenaires **au plus tard 21 jours avant la date de la rencontre.**

L'ensemble des billets demandés par la LFH seront à fournir par e-ticket à l'adresse mail suivante :
lfh.marketing@ffhandball.net **dans un délai de 72 heures maximum avant la rencontre.**

# INVITATION/BILLETERIE : LFH / Club adverse

Régie des places par club par saison :

| | VIP | | CAT 1 | | Sèches | | Commentaires |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Match** | **Saison** | **Match** | **Saison** | **Match** | **Saison** | |
| LFH | | 25 | | 40 | | | |
| Club adverse | 8 | 104 | Laissez-passer des joueuses et officiels. | | 20 | 260 | Dans la mesure du possible, le club visiteur devra prévenir de la non-utilisation des 20 invitations sèches **au moins 4 jours avant la rencontre** et des places VIP **au plus tard 10 jours avant la rencontre.** |

La LFH devra confirmer aux clubs les demandes de places des partenaires **au plus tard 21 jours avant la date de la rencontre.**

L'ensemble des billets demandés par la LFH seront à fournir par e-ticket à l'adresse mail suivante :
lfh.marketing@ffhandball.net **dans un délai de 72 heures maximum avant la rencontre.**

# VISIBILITÉ TERRAIN : Panneautique LED

| Partenaire | Durée Affichage / match | *Durée de l'animation LED* | *Nombre de répétitions / match* | Commentaires |
|---|---|---|---|---|
| LFH | **5min** | *15 sec* | *10 (par led)* | 2 LEDS : 2 messages auto-promo LFH. |
| Butagaz | **2min 30sec** | *30 sec* | *5* | Exception : Si pas de panneautique LED, 1 panneau fixe (0.8*3m).<br>En cas de panneau fixe, joindre pour vérification :<br>lfh.marketing@ffhandball.net et marine.vinault@butagaz.com |
| SELECT | **2min 30sec** | *15 sec* | *10* | Exception : Si pas de panneautique LED, 1 panneau fixe (0.8*3m). |
| LA POSTE | **2min 30sec** | *15 sec* | *10* | Exception : Si pas de panneautique LED, 1 panneau fixe (0.8*3m). |
| FDJ | **1min** | *15 sec* | *4* | |
| **TOTAL** | **13mn 30sec** | | | |

Les LED de la LFH, FFHandball et des partenaires seront fournies **en début de saison pour les clubs équipés de panneautique LED.**

En cas de panneau fixe, le BAT du panneau devra être envoyé à la LFH avant fabrication à l'adresse mail suivante : lfh.marketing@ffhandball.net.

# VISIBILITÉ TERRAIN : Panneautique LED

La LFH demande à ses clubs de bien **respecter l'ordre suivant** pour faire apparaitre les messages de la Ligue et de ses partenaires afin de créer **un bloc institutionnel**.

De plus, **chaque mi-temps devra débuter par les messages institutionnels LFH/Partenaires** suivants (coup de sifflet des arbitres).

| Partenaire |
| --- |
| LFH PROMO (RS) |
| BUTAGAZ |
| SELECT |
| LA POSTE |
| FDJ |
| LFH PROMO (OTT) |

Il est demandé à chaque club de fournir, une fois par an, **avant le 22 octobre 2022,** des photos et/ou vidéos des messages leds de la Ligue Butagaz Energie et de ses partenaires en action lors d'un match ainsi que la liste d'ordre et de passages de sa programmation leds (matchs découpés avec temps et partenaires).

# VISIBILITÉ TERRAIN : Stickers

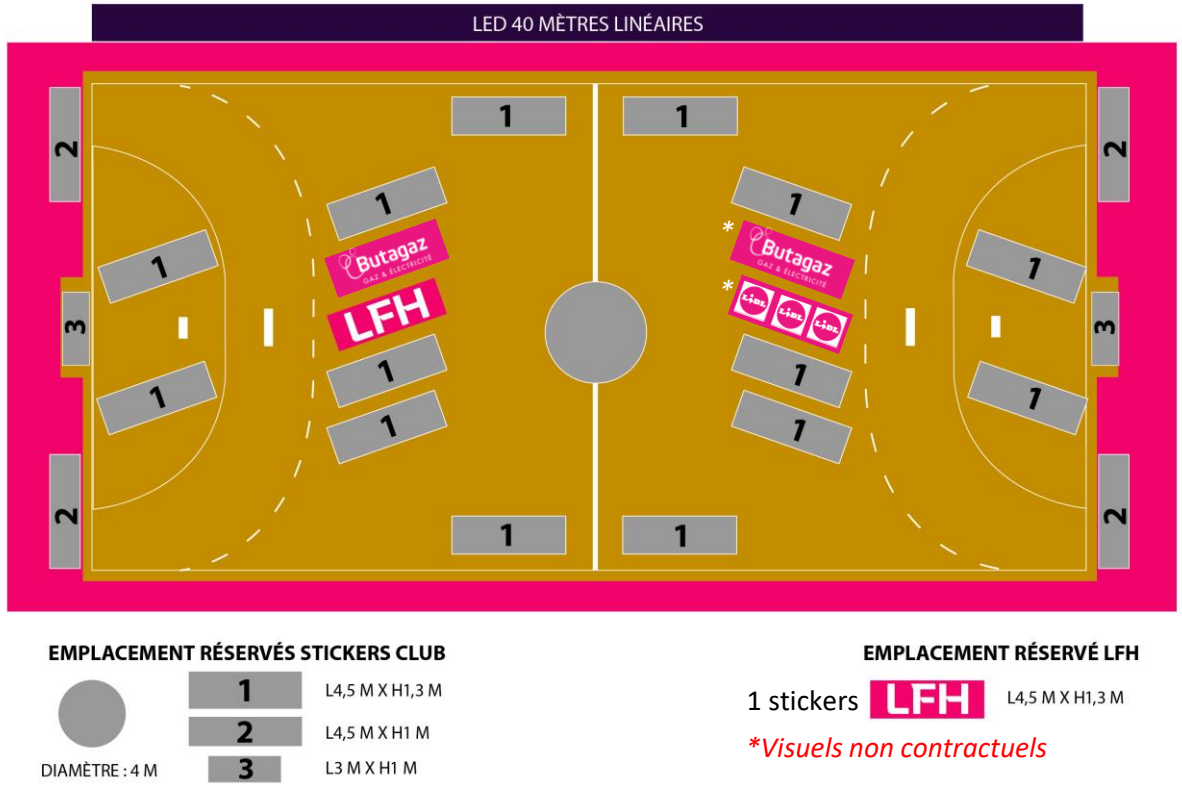


| | |
|---|---|
| **Emplacements** | - 2 stickers (1 dans chaque demi-terrain). |
| **Dimensions** | - 4,5 m x 1,3 m. |
| **Obligations** | - Monochromes<br>- BAT à faire valider avant fabrication à l'adresse suivante : lfh.marketing@ffhandball.net. |
| **Modalités de facturation** | - L'impression et la réalisation sont à la charge de Butagaz.<br>- Le BAT du sticker à envoyer à marine.vinault@butagaz.com pour validation en copie à la LFH à l'adresse mail suivante : lfh.marketing@ffhandball.net<br>- Butagaz renverra les 2 stickers à l'adresse du club.<br><br>- La pose est, quant à elle, à la charge du club. |

Il est également demandé à chaque club de fournir, une fois par an, **avant le 22 octobre 2022**, des photos des stickers Butagaz en action lors d'un match.

# VISIBILITÉ TERRAIN : Stickers

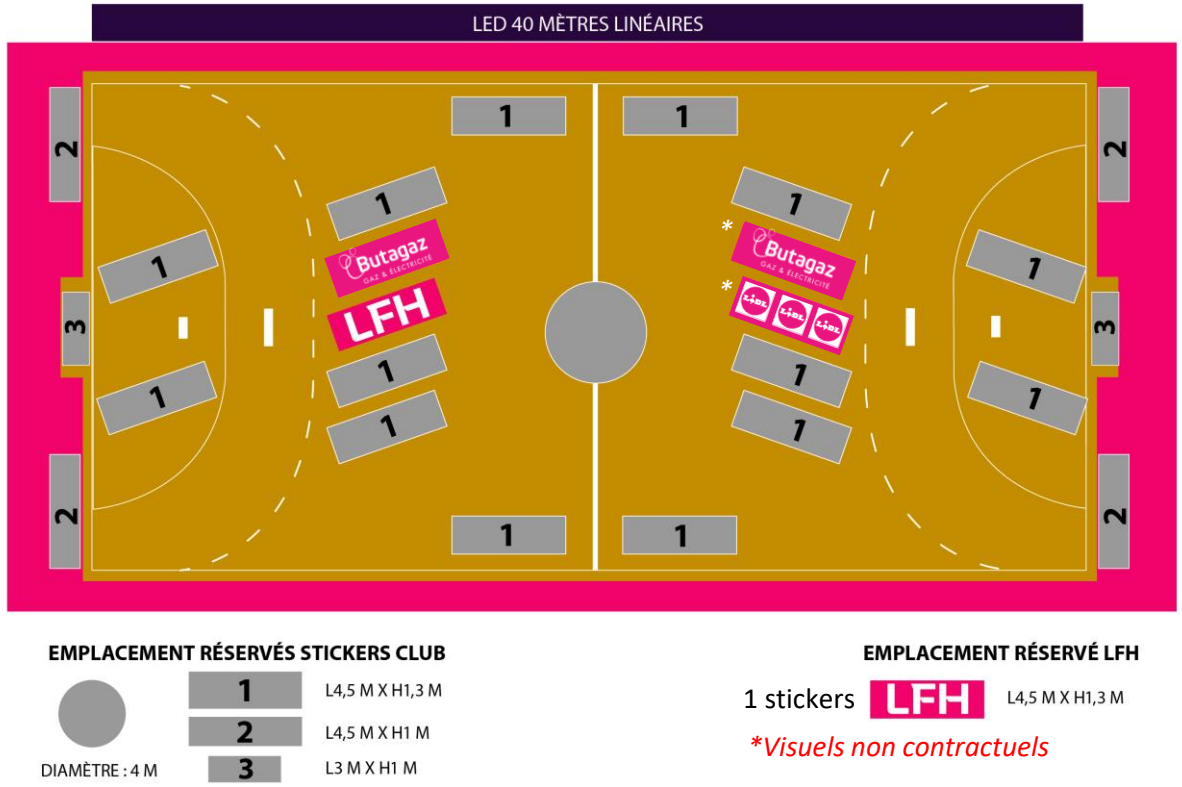


*Visuels non contractuels

| | |
|---|---|
| **Emplacements** | - 1 sticker dans au moins 6 des 14 clubs de D1F |
| **Dimensions** | - 4,5 m x 1,3 m |
| **Obligations** | - Monochromes<br>- BAT à faire valider avant fabrication à l'adresse suivante : lfh.marketing@ffhandball.net |
| **Modalités de réalisation** | - L'impression et la réalisation sont à la charge de Lidl.<br>- Le BAT du sticker à envoyer à LEA.RUBINSZTAJN@lidl.fr pour validation en copie à la LFH à l'adresse mail suivante : lfh.marketing@ffhandball.net<br>- Lidl renverra les 2 stickers à l'adresse du club.<br><br>- La pose est, quant à elle, à la charge du club. |

Il est également demandé à chaque club de fournir, une fois par an, **avant le 22 octobre 2022**, des photos du sticker Lidl en action lors d'un match.

# ÉQUIPEMENTS : Tenues de match

Chaque club engagé en Ligue Butagaz Énergie devra réserver au partenaire titre Butagaz de la D1F :

- La manche droite de son maillot de match **joueuse** et **gardienne de but**.

Il devra par ailleurs être l'unique logo présent sur la manche du maillot, hors logo ou signe distinctif de l'équipementier et respecter la charte Ligue Butagaz Energie délivrée en amont de la saison.

Les différents BAT des ensembles (maillots/sweat et shorts/jupettes/pantalons) des joueuses et gardiennes de but à domicile et à l'extérieur **doivent être envoyés pour validation à la LFH avant fabrication**, à l'adresse mail suivante : v.khalfa@ffhandball.net.

| À envoyer à la LFH avant le 30 septembre 2022 | |
|---|---|
| **BUTAGAZ** | • 2 maillots au nom de la capitaine et dédicacés par toute l'équipe |
| **FDJ** | • 2 maillots au nom de la capitaine et dédicacés par toute l'équipe |
| **LIDL** | • 1 maillot au nom de la capitaine et dédicacés par toute l'équipe |
| **LFH**<br>*1 Rue Daniel Costantini – 94000 Créteil* | • 1 maillot au nom de la capitaine (pas dédicacé) |

• MISE EN SITUATION :
marquage manche droite sur le maillot des clubs

# ÉQUIPEMENTS : Ballon officiel

**« Le fournisseur officiel de la Ligue féminine de handball et de ses clubs »**

- *Exclusivité sectorielle pour l'ensemble des clubs.*
- *Echauffement, matchs de préparation et officiels avec les ballons Select.*
- *Distribution exclusive de ballons Select dans les boutiques du club.*

Chaque club engagé en Ligue Butagaz Énergie devra réserver au partenaire titre Butagaz de la D1F :

**2 ballons dédicacés par toute l'équipe à envoyer à la LFH avant le 30 septembre 2022.**

# COMMUNICATION AUTOUR DU MATCH :
# Logos partenaires Ligue Butagaz Energie

Chaque club devra apposer les logos ci-dessous  sur ses supports de communication « match » :

- **Affiches des rencontres**
- **Programmes de match**

Chaque club devra apposer l'association des logos LFH et Ligue Butagaz Energie sur la Home Page de son SITE INTERNET.

Chaque club devra envoyer, **avant le 1er septembre 2022,** une capture d'écran de ladite home page de leur site internet par mail aux adresses mails suivantes : lfh.marketing@ffhandball.net et marine.vinault@butagaz.com.

# COMMUNICATION AUTOUR DU MATCH :
# Logos partenaires Ligue Butagaz Energie

## APPLICATION - AFFICHE MATCH (LOGOTYPE PRINCIPAL)

Ci-dessous, des exemples d'utilisation du logotype en signature d'un support, lorsque il est seul ou avec plusieurs logos.
Dans le cadre de son application, les règles sur la taille minimale indiquées en page 3 doivent être respectées.

- UTILISATION LOGO SEUL

Lorsque le logotype officiel Ligue Butagaz Energie est seul sur un support et qu'il se présente en signature, il peut être intégré en bas au centre, à droite ou à gauche de la page.

- UTILISATION PLUSIEURS LOGOS

Lorsque le logotype officiel Ligue Butagaz Energie se présente avec d'autres logos de clubs ou partenaires, celui-ci se présente toujours en premier à gauche et de préférence sur fond blanc.

## APPLICATION - BILLET DE MATCH

Ci-dessous, des exemples d'utilisation du logotype sur un billet de match, avec la version logotype principal et la version exceptionnelle à l'horizontale.
**RAPPEL : l'utilisation de ce logotype, doit faire l'objet d'une demande d'approbation préalable auprès de la LFH**

- UTILISATION LOGOTYPE PRINCIPAL

Privilegier une hauteur de 30 mm.

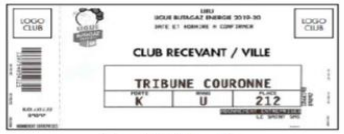


Exemple billet papier

- UTILISATION LOGOTYPE HORIZONTALE

Privilegier une hauteur de 20 mm.

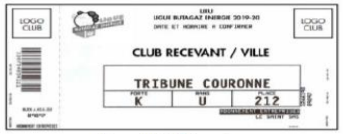


Exemple billet papier

Chaque club devra apposer sur ses billets de matchs, thermiques ou e-tickets, le logo de la compétition Ligue Butagaz Énergie sur le haut du billet en respectant la charte graphique LBE envoyée en amont de la saison.

**L'ensemble des BAT des supports de communication « matchs » devront être envoyés pour validation à la LFH avant fabrication, aux adresses mails suivantes : lfh.marketing@ffhandball.net et marine.vinault@butagaz.com.**

# COMMUNICATION AUTOUR DU MATCH :
## Annonces micro pendant le match

Lors de chaque rencontre officielle de Ligue Butagaz Energie, le speaker officiel du club recevant est tenu de diffuser :

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Informations annonces** | 3 annonces sonores | 30 secondes chacune | - En avant match<br>*(dans les 5 minutes précédant le coup d'envoi)*<br>- A la mi-temps<br>- En après le match<br>*(dans les 2 minutes après la fin de match)* |
| **Messages** | Butagaz<br>Partenaires LFH<br>Promo LFH | | |

Les messages des annonces vous seront communiqués **au plus tard le 27 août 2022**.

# VISIBILITE MATCH : Mur d’interview

**Le mur d’interview TV/WebTV officiel de la saison 2022-2023 est obligatoire.**
Dans le cadre des matchs diffusés sur l’OTT de la LFH, toutes les interviews d’après match se dérouleront sur le terrain devant le mur d’interview officiel.

Conformément au Cahier des Charges Marketing :

*« Lorsque le match est diffusé, et sous réserve d’avoir été fourni par la LFH, un panneau d’interview contenant les logos de la Ligue Butagaz Energie et de ses partenaires, ainsi que ceux du club doit figurer dans la salle et être utilisé pour toute interview télévisée (tous médias nationaux et locaux) ».*

# ACTIVATIONS PARTENAIRES

| | |
|---|---|
| • Activation d'un match Butagaz → MONEY CAN'T BUY (voir slide 4). | 1 fois par club et par saison |
| • Possibilité de faire gagner à 6 enfants l'opportunité d'être porteurs de drapeaux (protocole d'entrée). | 1 fois par club et par saison |
| • Possibilité de mise à disposition de 3 joueuses issues de club différents. | 2 fois par saison pendant 1h30 |

*Les lieux et les dates de ces opérations seront choisis en concertation entre le Club, la LFH et BUTAGAZ.*

# ACTIVATIONS PARTENAIRES

LA POSTE

- **LES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARBITRAGE**

La manifestation vise à valoriser la fonction arbitrale auprès des jeunes et à sensibiliser le grand public aux valeurs fondamentales de l'arbitrage : l'engagement, le respect, la transparence, l'équité et la confiance, essentielles à la vie en société.

1 fois par club et par saison

*Le lieu et la date de cette opération seront choisis en concertation entre le Club, la LFH et LA POSTE.*

# ACTIVATIONS PARTENAIRES

| | |
|---|---|
| • Mis en place d'une opération de promotion autour de la thématique de la précarité menstruelle, sous la forme d'une collecte. Cette opération dont les modalités seront établies en accord avec la LFH. | **1 fois par club et par saison** |
| • Deuxième opération de promotion dont la thématique sera le recrutement avec notamment un stand animation. | **1 fois par club et par saison** |

*Les lieux et les dates de ces opérations seront choisis en concertation entre le Club, la LFH et LIDL.*

# PHOTOS : Ballon officiel

Conformément au cahier des charges photos, chaque club s'engage à fournir à Select, via la LFH, une photo officielle en tenue de matchs 2022-23 et faisant figurer les ballons Select de la saison 2022-23.

Les photos doivent être envoyées **avant le 19 août 2022.**

# PHOTOS : Peluche BOB Butagaz

Conformément au cahier des charges photos, chaque club s'engage à fournir à Butagaz, via la LFH, une photo officielle en tenue de matchs 2022-23 en faisant figurer la peluche géante Bob Butagaz.

Vous devez envoyer les photos officielles de groupe avec ballon Select et peluche Bob ainsi que toutes les photos que vous souhaitez **avant le 19 août 2022.**

# APPELLATIONS

**LIGUE FEMININE DE HANDBALL**

**BUTAGAZ**_ PARTENAIRE TITRE
« BUTAGAZ, Partenaire majeur de la Ligue féminine de handball »
« BUTAGAZ, Partenaire majeur de la LFH»
« BUTAGAZ, Partenaire titre de la D1 Féminine »

**LA POSTE**_PARTENAIRE OFFICIEL DES ARBITRES
« La Poste, partenaire officiel de la Ligue Féminine de Handball »
« La Poste, partenaire officiel du Championnat de France de D1 féminine »

**LIDL**_PARTENAIRE MAJEUR
« LIDL, Partenaire Majeur de la Ligue féminine de handball »
« LIDL, partenaire Majeur de la LFH »
« LIDL, Partenaire Majeur de la Ligue Butagaz Energie

**LIGUE BUTAGAZ ENERGIE**

**SELECT**_ BALLON OFFICIEL DES COMPETITIONS LFH
« Select, Fournisseur Officiel de la Ligue Féminine de Handball »
« Select, ballon officiel de la Ligue Butagaz Energie »

**FDJ**_PARTENAIRE OFFICIEL
« FDJ, partenaire officiel de la Ligue Féminine de Handball »

**GERFLOR**_FOURNISSEUR OFFICIEL DE SOLS SPORTIFS INTÉRIEURS

**EUROCOM**_PARTENAIRE COMMUNICATION DE LA LFH

**L'AGENCE NATIONALE DU SPORT**


Votre contact LFH :
**Vanessa Khalfa** / Responsable LFH
v.khalfa@ffhandball.net
06 35 55 44 69

Vos contacts Marketing :
**Sandrine Crestin** / Chargée mission marketing FFHandball - 06 27 47 38 02
**Estéban Videau** / Chargé mission marketing FFHandball - 06 17 51 10 62
lfh.marketing@ffhandball.net

# LOGO DE LA LFH

**Appellation Officielle : Ligue Féminine de Handball**

Les parties conviennent que la présente Annexe sera modifiée automatiquement après renouvellement de la charte graphique de la LFH.

La FFHANDBAL transmettra à BUTAGAZ la nouvelle Charte graphique que cette dernière s'engage à respecter dès sa réception.

# CHARTE GRAPHIQUE

PRINCIPES ET NORMES DE REPRODUCTION
DU LOGOTYPE OFFICIEL DE LA **LIGUE BUTAGAZ ÉNERGIE**

JUILLET 2022

# PRÉAMBULE

La charte graphique de la **Ligue Butagaz Énergie** est destinée à tout utilisateur (clubs, médias, partenaires).

Tous les éléments graphiques présentés dans cette charte sont protégés par les lois nationales et internationales, ainsi que par les conventions relatives aux droits d'auteurs et aux marques déposées.

Toute reproduction, même partielle, et toute exploitation commerciale de ceux-ci sans autorisation préalable écrite est strictement interdite.

Cette charte régit les normes graphiques, les couleurs, les principes de disposition du logotype de la **Ligue Butagaz Énergie** et donne toutes les informations permettant de le reproduire et de l'utiliser en préservant son intégrité. Il est impératif de suivre exactement toutes les instructions contenues dans cette charte. Celle-ci assisterales utilisateurs et leur fournira toute indication susceptible de faciliter l'exploitation de ce logo dans le respect de la charte.

**Contact :**
Ligue Féminine de Handball
1 rue Daniel Costantini – CS 90047 – 94046 CRETEIL CEDEX
Vanessa KHALFA
Responsable LFH
Tél: +336 35 55 44 69
v.khalfa@ffhandball.net

# LE LOGOTYPE - PRINCIPE DE BASE

• UTILISATION PRINCIPALE SUR FOND BLANC
Le logotype officiel de la Ligue Butagaz Énergie doit être utilisé en priorité en quadrichromie sur tous les supports de communication.

**COULEURS PRINCIPALES**

C3, M28, J100, N12
R209, V170, B19

#deaa00

C0, M100, J100, N0
R194, V0, B18
#e2020d

C100, M35, J0, N0
R0, V121, B192
#007ac2

**COULEURS SECONDAIRES**

C0, M, J0, N100
R30, V30, B28
#171716

C0, M0, J0, N20
R216, V217, B217
#d8d9d9

C0, M100, J100, N30
R148, V14, B0
#ad0903

C100, M40, J0, N15
R0, V103,

• ZONE DE PROTECTION

B166#0068a5

Le logotype dispose obligatoirement autour de lui d'un **espace libre** de tout signe, symbole ou d'un autre logotype.

Formule de calcul :
Zone de protection Hauteur
H = hauteur x 1,3
Zone de protection Largeur
L = largeur x 1,5

• POLICE

Par mesure de sécurité, la typographie a été véctorisée sur le logo.

Ainsi, la typographie du logotype ne pourra pas être déformée ou remplacée lors de son utilisation.

**FUTURA STD HEAVY**

**azertyuiopqsdfghjklmwxcvbn**
**AZERTYUIOPQSDFGHJKLMWXCVBN**
**1234567890**

**FUTURA STD EXTRA BOLD**

**azertyuiopqsdfghjklmwxcvbn**
**AZERTYUIOPQS-**
**DFGHJKLMWXCVBN**
**1234567890**

- TAILLE MINIMUM D'UTILISATION

Hauteur = 20 mm
(sur du papier fin, type journal,
i
l
e
s
t
r
e
c
o
m
m
a
n
d
é
d
e
n
e
p
a
s
d
e
s
c
e
n
d
r
e
e
n
d
e
s
s
o
u
s
d
e
25mm, ou bien
de choisir la version horizontale)

Largeur = homothétique à la hauteur

## LE LOGOTYPE - VERSION NIVEAU DE GRIS / NOIR

Les règles d'utilisation (zone de protection, taille minimale d'utilisation...) sont identiques à celles fixées pour la couleur.
Toute utilisation secondaire doit faire l'objet d'une demande d'approbation préalable auprès de la LFH.

- UTILISATION SECONDAIRE **NIVEAU DE GRIS SANS OU AVEC UN FOND**

  Pour les documents noir/blanc,
  ou bichrome imprimé en offset uniquement.

- UTILISATION SECONDAIRE **MONOCHROME SANS OU AVEC UN FOND NOIR**

  Pour les photocopies, télécopies et pour toutes utilisations avec une seule couleur.

## UTILISATION DANS D'AUTRES CAS QUE SUR FOND BLANC

Une déclinaison spécifique du **logo contour blanc** doit être utilisée sur fond de couleur ou photographique.
Les règles d'utilisation (zone de protection, taille minimum…) sont identiques que pour la version générique.

• PRÉSENTATION DU LOGO AVEC CONTOUR BLANC

☐ CONTOUR BLANC
À 100%

• EXEMPLE D'UTILISATION SUR FOND PHOTOGRAPHIQUE

• EXEMPLE D'UTILISATION SUR FOND CLAIR

• EXEMPLE D'UTILISATION SUR FOND SOMBRE

# LE LOGOTYPE - MARQUAGE SUR TEXTILE BLANC

Le logotype officiel de la Ligue Butagaz Énergie
peut être utilisé pour du marquage textile.

• MARQUAGE TEXTILE **BLANC**

Cœur (recto)
Hauteur minimale : 80 mm

Dos (verso)
Hauteur minimale : 200 mm

• MISE EN SITUATION :
marquage manche droite sur le maillot des clubs

Manche droite
Hauteur minimale : 6 cm

## LE LOGOTYPE - MARQUAGE SUR TEXTILE COULEUR

Le logotype officiel de la Ligue Butagaz Énergie peut être utilisé pour du marquage textile.
Il peut être utilisé pour du marquage textile couleur. **ATTENTION** à bien utiliser le logo avec un contour blanc.

• MARQUAGE TEXTILE **COULEUR**

☐ CONTOUR BLANC
À 100%

• EXEMPLE D'UTILISATION SUR TEXTILE COULEUR

## CAS EXCEPTIONNELS - LOGO HORIZONTAL

Le logotype officiel de la Ligue Butagaz Énergie peut être utilisé à l'horizontale, sur les supports horizontaux tels que les leds, bannières ou certains objets publicitaires.Toute utilisation de ce cas exceptionnel horizontal doit faire l'objet d'une demande d'approbation préalable auprès de la LFH

• UTILISATION SUR FOND BLANC

• UTILISATION SUR FOND COULEUR

• UTILISATION SECONDAIRE
**NIVEAU DE GRIS**

• UTILISATION SECONDAIRE
**NOIR**

• ZONE DE PROTECTION

Le logotype dispose obligatoirement autour de lui d'un **espace libre** de tout signe, symbole ou d'un autre logotype.

Formule de calcul :

Zone de protection Hauteur
H = hauteur x 1,5

Zone de protection Largeur
L = largeur x 1,3

- TAILLE MINIMUM D'UTILISATION

Hauteur = 20 mm
(sur du papier fin,
type journal, il est
recommandéde
ne pas descendre
en dessous de
25mm)

Largeur = homothétique

## CAS EXCEPTIONNELS - LOGO IMPRESSION PANTONE®

En cas d'impression Pantone®, voici une version du logo simplifié avec les valeurs Pantone® à utiliser uniquement si l'impression ne peut être faite en CMJN (CMYB).

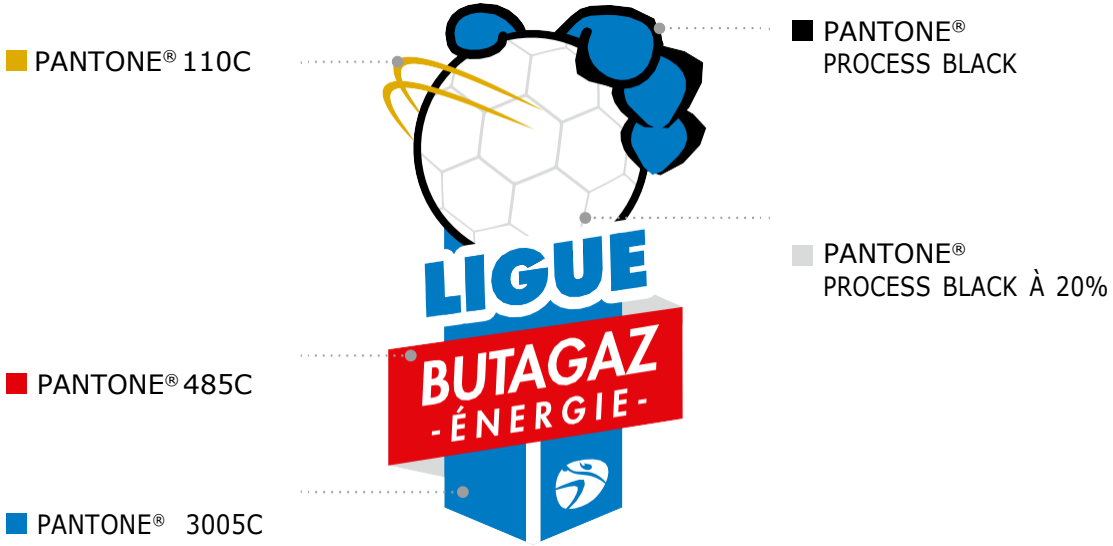

# LE LOGOTYPE - BLOC MARQUE ASSOCIÉ À D'AUTRES LOGOS

Le logotype Ligue Butagaz Énergie peut être utilisé avec d'autres logos, comme ceux des clubs ou d'autres partenaires de la Ligue. Dans ce cas de figure, on privilégie une utilisation sur fond blanc, en respectant un espace libre de tout signe, symbole ou d'un autre logotype.
Si le logo se présente sur un fond photographique ou un fond couleur, le logotype devra être utilisé avec son contour blanc.

- PRINCIPE DE PLACEMENT

Le logotype dispose obligatoirement autour de lui d'un **espace libre** de tout signe, symbole ou d'un autre logotype.

Formule de calcul :

Zone de protection Hauteur
Protection = hauteur (H) / 5

Zone de protection entre logos
Protection = largeur (L) / 3

- EXEMPLE DE MISE EN SITUATION

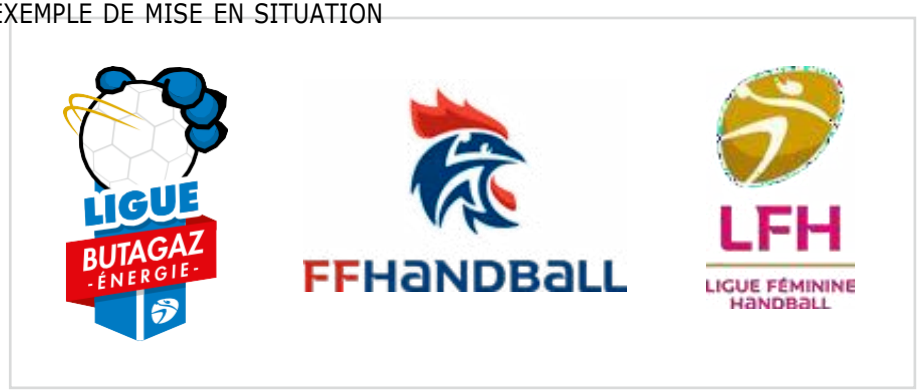

# APPLICATION - AFFICHE MATCH (LOGOTYPE PRINCIPAL)

Ci-dessous, des exemples d'utilisation du logotype en signature d'un support, lorsque il est seul ou avec plusieurs logos.
Dans le cadre de son application, les règles sur la taille minimale indiquées en page 3 doivent être respectées.

- UTILISATION LOGO SEUL

  Lorsque le logotype officiel Ligue Butagaz Energie est seul sur un support et qu'il se présente en signature, il peut être intégré en bas au centre, à droite ou à gauche de la page.

- UTILISATION PLUSIEURS LOGOS

  Lorsque le logotype officiel Ligue Butagaz Energie se présente avec d'autres logos de clubs ou partenaires, celui-ci se présente toujours en premier à gauche et de préférence sur fond blanc.

## APPLICATION - BILLET DE MATCH

Ci-dessous, des exemples d'utilisation du logotype sur un billet de match, avec la version logotype principal et la version exceptionnelle à l'horizontale.
**RAPPEL : l'utilisation de ce logotype, doit faire l'objet d'une demande d'approbation préalable auprès de la LFH**

- UTILISATION LOGOTYPE PRINCIPAL

  Privilegier une hauteur de 30 mm.

Exemple e-billet

Exemple billet papier

- UTILISATION LOGOTYPE HORIZONTALE

  Privilegier une hauteur de 20 mm.

Exemple e-billet

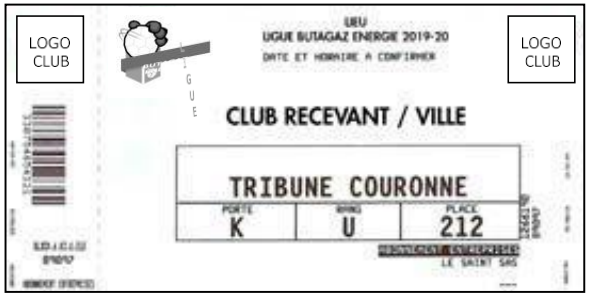


Exemple billet papier

## APPLICATION - MUR D'INTERVIEW

Ci-dessous, un exemple d'utilisation du logotype sur un mur d'interview. Dans le cadre de son application, les règles sur la taille minimale indiquées

en page 3 doivent être respectées. En présence du logotype d'un club, le logotype Butagaz Ligue Énergie se présente toujours seul et en haut à droite du mur.

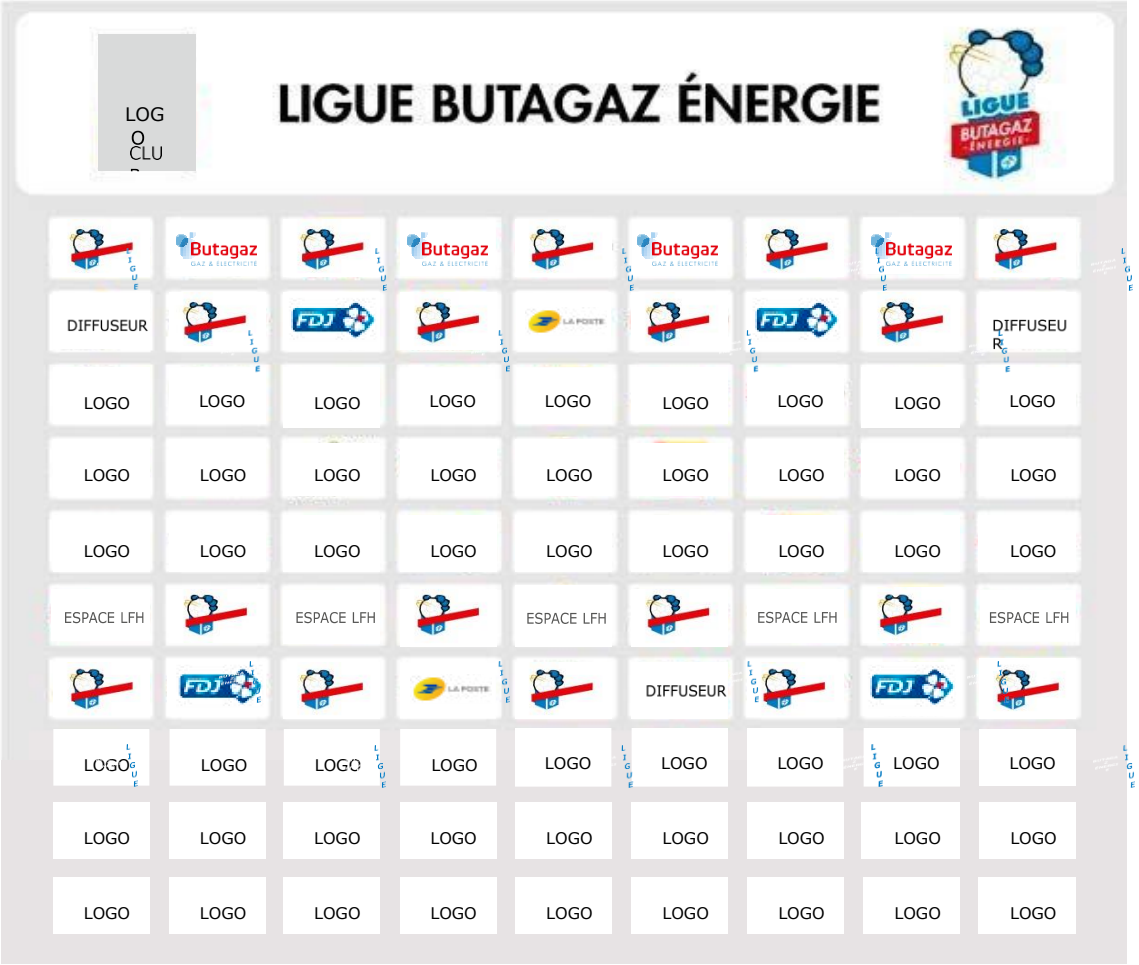


**LFH_CC Marketing 2022-2023_D1F_Annexe 2_Charte Logo Ligue Butagaz Energie**

## APPLICATION - SITE INTERNET

Ci-dessous, un exemple d'utilisation du logotype sur un site Internet. Seul ou en présence d'autres logos, le logotype Ligue Butagaz Energie doit être intégré en respectant la zone de protection, indiquée en page 3 de cette charte. Pour une utilisation digitale, la hauteur minimale du logotype est de 10 mm, pour la version principale et la version à l'horizontale.

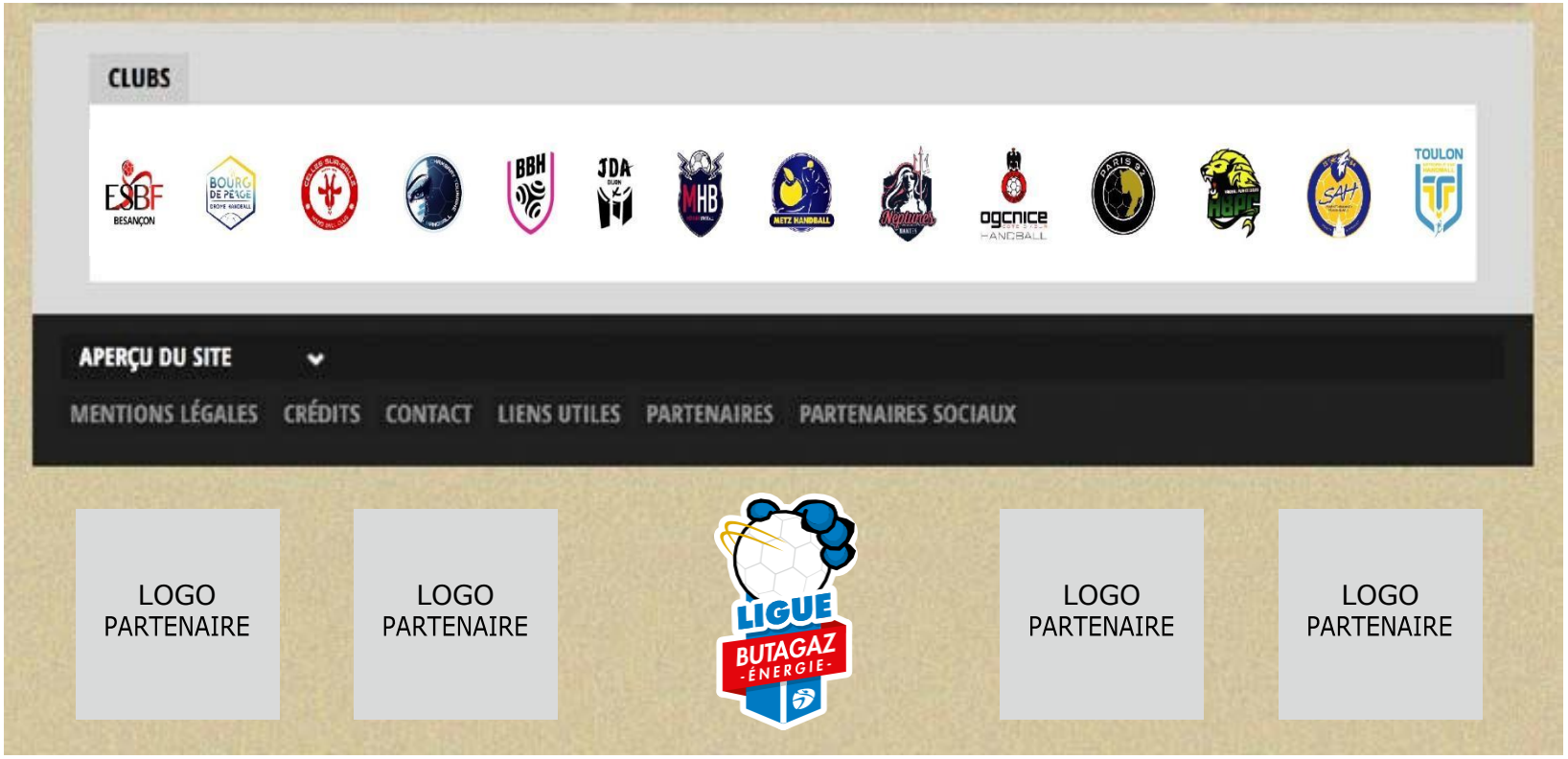

## APPLICATION - FLOOR STICKER

Ci-dessous, un exemple d'utilisation du logotype sur un floor sticker.

- APPLICATION AVEC LOGO LIGUE BUTAGAZ ENERGIE (version horizontale)

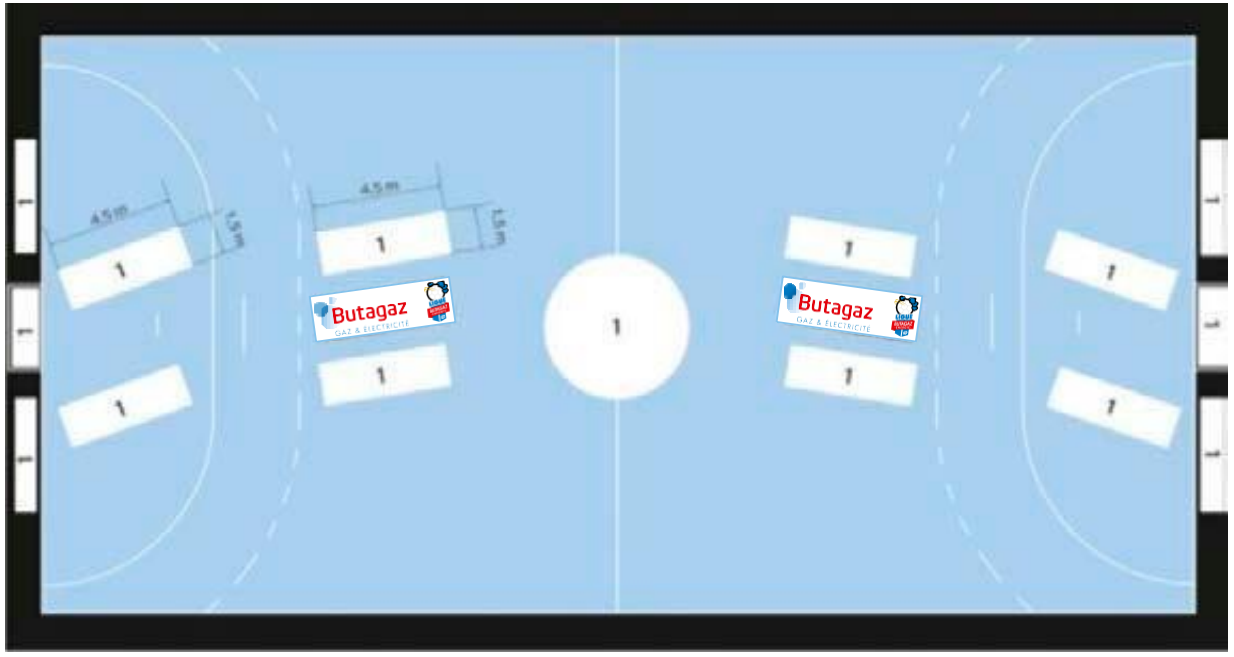

## APPLICATION - LED

**Le support LED sera fourni par la Ligue Féminine de Handball**, dont les coordonnées sont indiquées en page 2 de cette charte.

## EXEMPLES D'UTILISATION RECOMMANDÉS OU À PROSPCRIRE

• UTILISATION GÉNÉRALE

**NON** **NON** **NON** **OUI**

• EXEMPLES D'UTILISATION SUR FOND PHOTOGRAPHIQUE

**OUI** **NON** **NON**

• UTILISATION SUR FOND CLAIR/SOMBRE

**NON** **OUI** **NON** **OUI**

LE LOGOTYPE LIGUE BUTAGAZ ÉNERGIE A ÉTÉ RÉALISÉ EN 2019 PAR L'AGENCE SCORE DDB

# LFH_CC Marketing 2022-23_Ligue Butagaz Energie
# Annexe 3 Protocole d’Entrée

- H-12’ Max : Fin échauffement
- H- 8’ : Début du protocole (Durée du protocole de 5 min maximum)
- H- 7’ : Début de l’Hymne LFH

Entrée des Drapeaux :

- 1 Panneau avec logo LFH
- 1 Panneau avec logo par clubs
- 1 mode d’arrivée et de placement sur le terrain spécifique (panneaux, arbitres et joueuses)

# 1. Déroulé du protocole d'avant-match

## A. Préparation + Panneau avec Logos

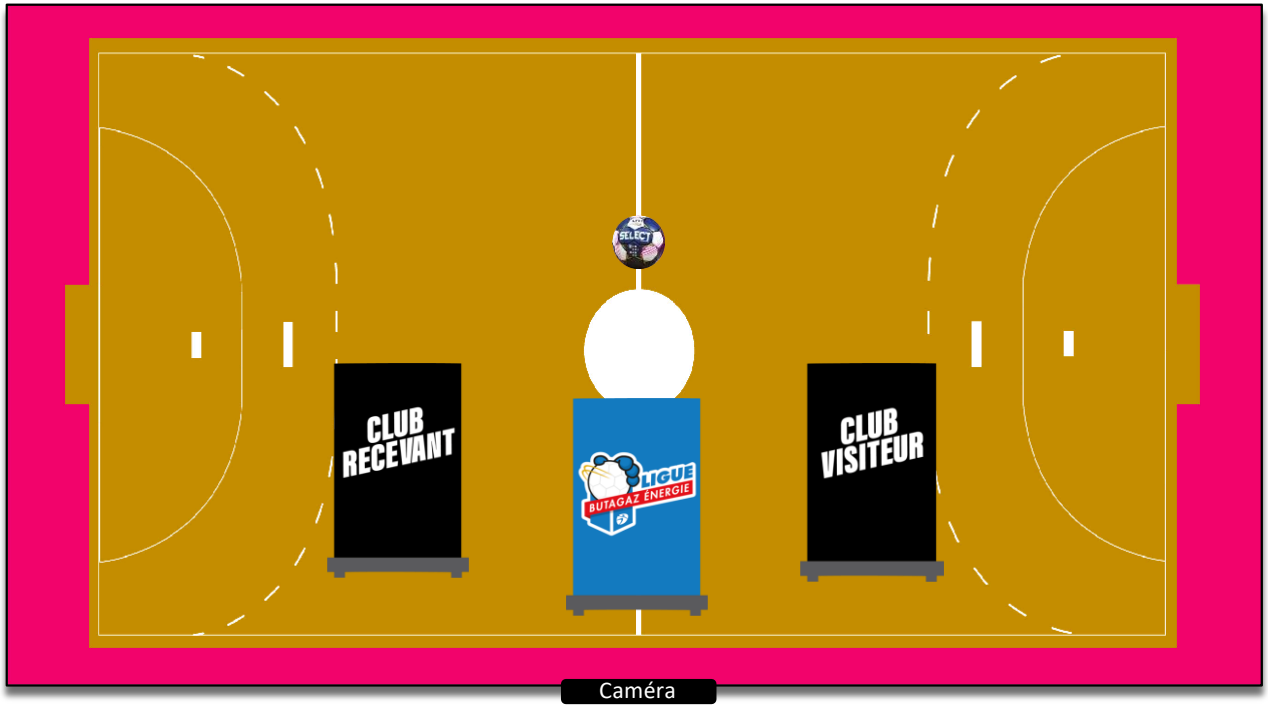


Panneaux Clubs
Panneau Ligue Butagaz Energie

Stèle Support Ballon Select

➢ **<u>Début de l'hymne LFH</u>**

Panneaux déjà sur le terrain.

- Panneau club Recevant
- Panneau Ligue Butagaz Énergie
- Panneau club Visiteur

## B. Entrée des Arbitres

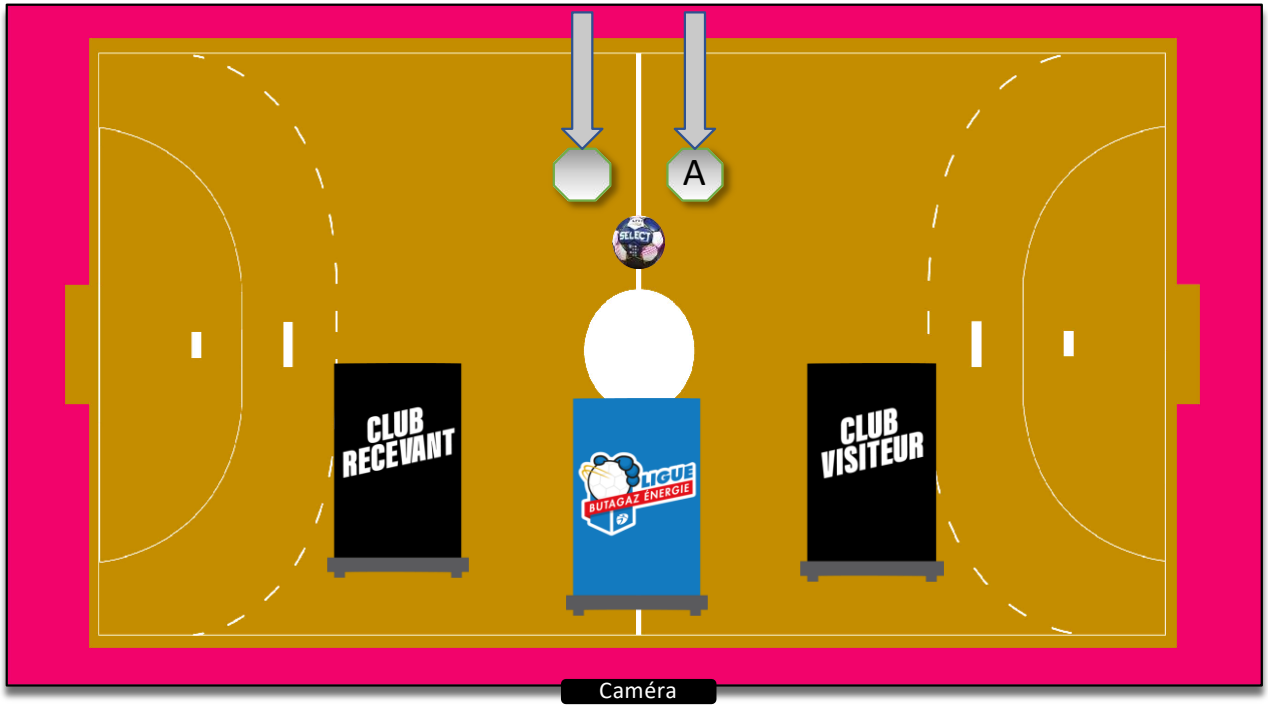


Arbitres du match

- **Suite de l'hymne LFH**

Depuis la même ligne de touche que les panneaux, jusqu'au centre du terrain, les arbitres seront positionnés de part et d'autre au côté de la stèle Select, sur lequel est posé le ballon du match.

En parallèle, les arbitres seront décalés par rapport au panneau LFH, sur l'axe du terrain.
Présentation des arbitres et du délégué de la rencontre.

## C. Entrée des Equipes

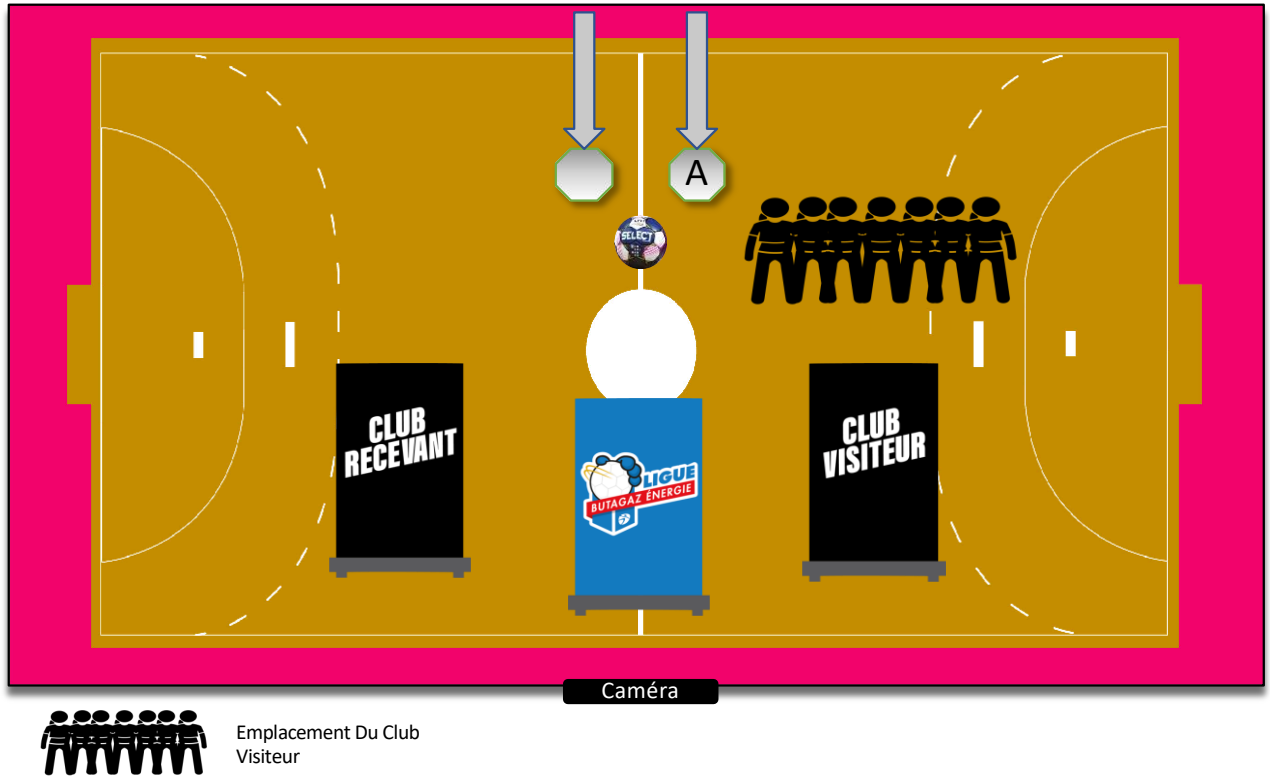


- **<u>Fin de l'hymne LFH</u>**
- **<u>Début de la musique du club Visiteur</u>**

Entrée individuelle + présentation dans l'ordre suivant :

1. Capitaine
2. Gardiennes
3. Joueuses dans l'ordre (croissant des numéros en décalé par rapport au drapeau club)

Obligation pour toutes les rencontres officielles de porter une tenue uniforme pour chaque joueuse de la même équipe, permettant d'identifier le numéro de chaque joueuse

## B. Entrée des Equipes

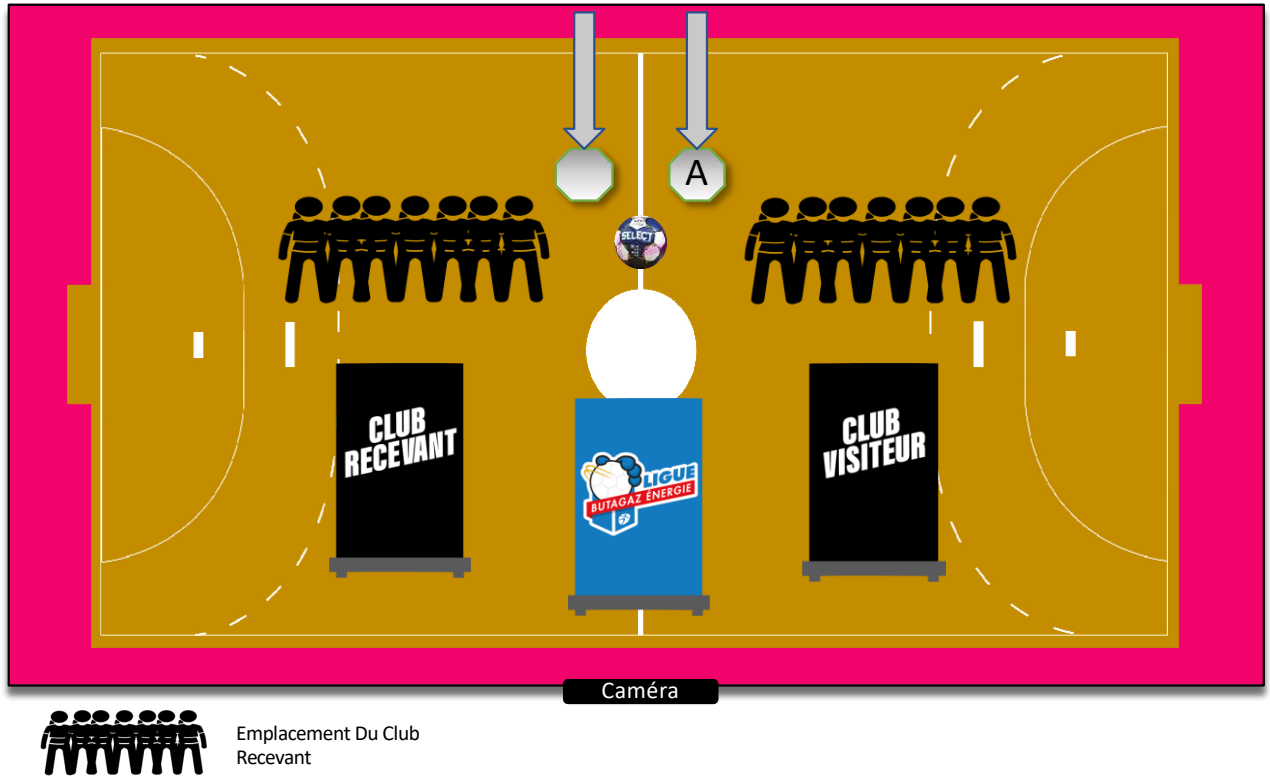


- **Fin de musique du club Visiteur**
- **Début de la musique du club Recevant**

Entrée individuelle + présentation dans l'ordre suivant :

1. Capitaine
2. Gardiennes
3. Joueuses dans l'ordre (croissant des numéros en décalé par rapport au drapeau club)

Obligation pour toutes les rencontres officielles de porter une tenue uniforme pour chaque joueuse de la même équipe, permettant d'identifier le numéro de chaque joueuse

## D. Entrée des Equipes

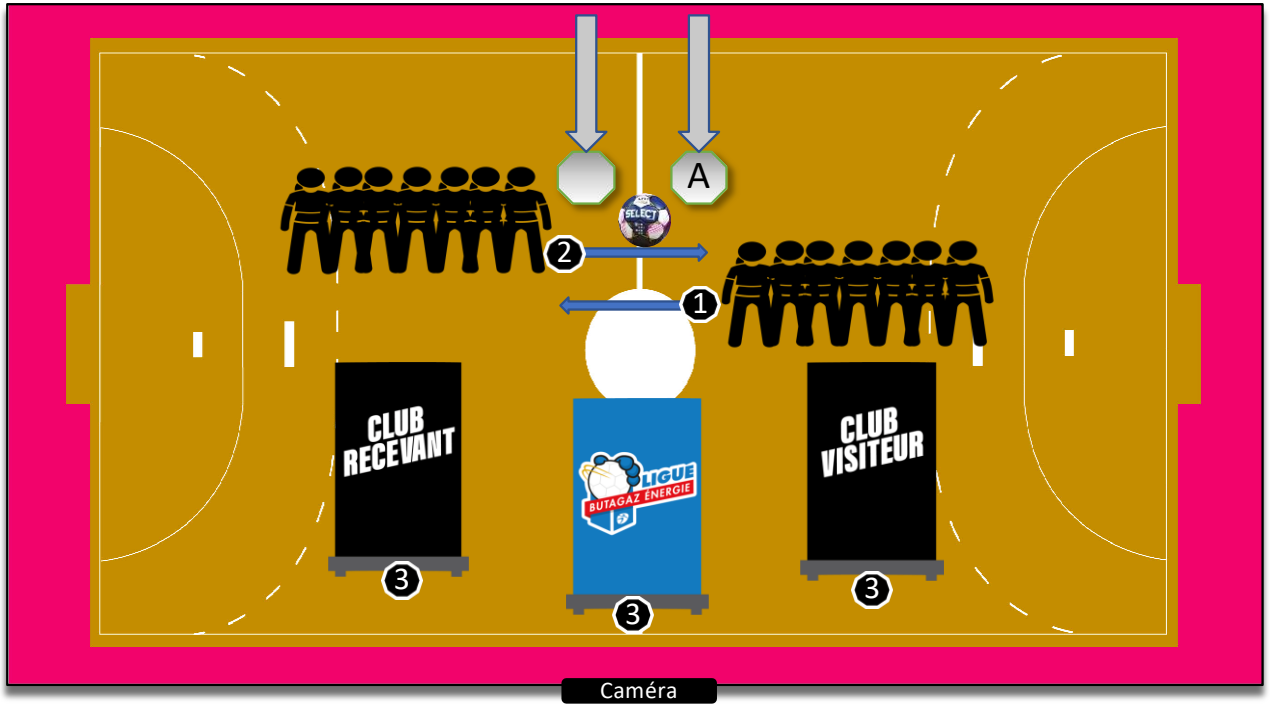


1 2 3 Ordre de Passage/Mouvements

- **Fin de musique du club Recevant**

« Check » entre les arbitres et les joueuse.

L'équipe visiteuse passe devant les arbitres, elles doivent les checkers, puis devant l'équipe recevant, pour les checkers également.

Sortie des Panneaux :

Les panneaux seront repliés directement sur le terrain.

- Un club qui se présentera sans son panneau ou avec un panneau non conforme sera considéré comme n'ayant pas respecté le protocole. Il sera donc sanctionnable selon l'échelle des sanctions définie dans les règlements de la LFH. Dans tous les cas, le club ayant son panneau devra respecter, lui, le protocole même tout seul.

- Le protocole fait partie intégrante du match. Il devra donc être filmé dans son intégralité au même titre que la rencontre et être téléchargé sur la plateforme vidéo.

- En cas de perte d'un des panneau, par un club, celui-ci devra en avertir la LFH au plus vite. Les frais de reproduction et d'envoi seront intégralement à la charge du club fautif.

- Lorsqu'un club change de logo, celui-ci devra en avertir la LFH au plus vite, les frais de production et d'envoi seront intégralement à la charge de la LFH.

LFH_Cahier des Charges Marketing 2022-23 Ligue Butagaz Energie_Annexe 5_
Tableau des sanctions

| | | Saison 2022/2023 | |
|---|---|---|---|
| **Photos (article 1.5)** | Photo d'équipe | 30 € par jour de retard | |
| | Photos individuelles détourées | 10 € par photo et par jour de retard | |
| | Photos d'après-match | 50 € par jour de retard (avant midi le lendemain de la rencontre (avertissement en cas de 1er manquement) | |
| **Stickers (article 2.2)** | Monochromes (partenaires LFH et clubs) | 100 € par sticker par match | |
| | Absence (partenaires LFH) | 250 € par sticker manquant par match | |
| **Tenue de match (article 2.3)** | Apposition de logos non autorisés | 100 € par maillot et par rencontre | |
| | Absence de logos | 100 € par logo manquant par maillot et par rencontre | |
| **Ballons (article 2.4)** | | 200 € par manquement par ballon (temps échauffement et match) | |
| **Tracé unique (article 3)** | Non-respect | Absence de diffusion TV et web TV<br>10 000 € par match<br>A compter de la saison 2023-24 | |
| **Live scoring (article 8 et 9)** | 1er manquement | Avertissement | |
| | Récidive | 330 € par rencontre (art 3.1 du guide financier de la FFHandball) | |
| **Dartfish (article 8 et 9)** | | **Non remontée de la vidéo dans les 24 heures suivant la rencontre** | **Absence ou mauvaise indexation** |
| | 1er manquement | 330 € par rencontre (art 3.1 du guide financier de la FFHandball) | Avertissement |
| | Récidive | 330 € par rencontre (art 3.1 du guide financier de la FFHandball) | 200 € par rencontre (art 3.1 du guide financier de la FFHandball) |
| **Protocole LFH (article 11)** | Non-respect | 200 € par match (avertissement en cas de 1er manquement) | |

| Catégorie | Moyen d'identification | Remarques |
|---|---|---|
| Officiels de bancs (personnes inscrites dans les cases « Officiel resp. » et « Officiel » sur feuille de match). | Accréditation et identification par les lettres A, B, C et D sur la base de leur inscription sur feuille de match. | Chaque club est doté par la LFH, en début de saison, de deux jeux de lettres à répartir aux officiels de banc du club recevant et du club visiteur lors de chaque rencontre à domicile. |
| Kinésithérapeute | Brassard Lettre K | Brassard fourni par la LFH en début de saison. |
| Médecin | Accréditation + Brassard Lettre M | Brassard fourni par la LFH en début de saison + Accréditation fournie par le club recevant. |
| Responsable Sécurité | Accréditation + Brassard Lettre RS | Fournie par la LFH en début de saison. |
| Responsable Plateau Sportif | Accréditation + Brassard Lettre RP | Fournie par la LFH en début de saison. |
| Photographe/TV | Accréditation + Chasuble d'une couleur différente pour les photographes et personnels TV/WebTV des jeux de maillots des joueurs sur le terrain et prévoir une couleur spéciale pour le Photographe Inside qui a accès au terrain. | Fournis par le club recevant. Les chasubles pour les photographes doivent être floqués Photographe dans le dos et TV dans le dos pour le personnel TV/WebTV. |
| Officiels de table | Accréditation | Fournies par le club recevant. |

**Le logo de la LFH et de la compétition doit être présents sur les accréditations. Le modèle sera validé avant la 1ère journée par le service de la LFH. Les accréditations doivent être nominatives et vérifiées. Les clubs ont la charge de fournir les accréditations et d'assurer leurs vérifications.**

**Exemple de Modèle pour le verso :**

**Zones d'accès**

- 1 Aire de Jeu
- 2 Vestiaires Sport
- 3 Organisation
- 4 Médias
- 5 Hospitalité
- 6 Tribune

**Populations**

- Equipe
- Arbitre
- Officiel
- Organisation
- Média
- Partenaire
- Service

**LFH_CC Marketing 2022-2023_Ligue Butagaz Energie**

**Annexe 7 Cahier des Charges et Brief Photos**

---

Merci de bien respecter les consignes de ce brief photos afin qu'elles soient exploitables pour les divers supports de communication de la LFH et des clubs de Ligue Butagaz Energie.

Tout manquement au respect du présent brief est sanctionnable.

Les photos seront partagées à l'ensemble des clubs dans l'espace « Partage clubs », afin que chacun puisse disposer de contenu de création.

Il est indispensable de veiller à faire systématiquement signer à votre photographe une autorisation d'exploitation des photos. Une copie devra obligatoirement être adressé à la LFH.

**4 principes à retenir :**

- Photos en HD à légender les photos :
  CLUB_PRENOM_NOM_ suivi de la lettre correspondant à la position indiquée ci-dessous :
  ➔ D : Droite, de 3/4 – B : Buste – P : Plein pied

- Photos détourées en format .png

- Éléments à transmettre dans votre dossier club

- Sanctions financières en cas de non-respect du brief protos et des deadlines (cf. Cahier des charges marketing 2022-2023)

# À RENDRE IMPERATIVEMENT

## AVANT LE 29 JUILLET – MEDIA GUIDE

**PHOTOS DE L'ÉQUIPE**

**DEADLINE : 29 juillet 2022**

**Définition :** 300 dpi minimum

**Quantité :** 1 photo **minimum**

**Disposition des joueuses :**

- ***3 rangées*** : suivre le modèle ci-dessous
- Rangée du bas : joueuses assises (suivre le modèle ci-dessous)
- Toutes les joueuses seront **impérativement** ***en short et maillot de match à domicile ou, le cas échéant, la tenue d'entraînement du club******
- Les gardiennes porteront **la tenue de match***

➔ **Si les maillots ne sont pas livrés à temps, merci de prévenir la LFH si c'est le cas**

- Les entraineurs et membres du staff doivent impérativement figurer sur la photo : prévoir ***une seule et même tenue pour tout le staff*** (polo officiel du club)
- **Faire figurer trois ballons SELECT 2022** mis en évidence sur le sol (sur les côtés et au centre de la photo)
- Fond : **Détouré**
- Photos en HD à légender selon : **PHOTO_EQUIPE_NOMCLUB**

Exemple de photo d’équipe :

**PHOTOS DE L'ENTRAINEUR PRINCIPAL**

**DEADLINE : 29 juillet 2022**

**Définition :** 300 dpi minimum

**Quantité :** 1 photo au minimum

**Demandes : <u>En polo officiel du club, sur fond blanc (uni), main derrière le dos</u>**

- Photo de 3/4, avec bras croisés (droite)
- Photo de buste
- Photo plein pied
- **<u>Les photos de l'entraîneur ci-dessous doivent détourées et originales en HD :</u>**

Photos en HD à légender les photos selon :

**ENTRAINEUR_NOMCLUB_PRENOM_NOM_ suivi de la lettre correspondant à la position indiquée ci-dessous :**
**➔ D : Droite, de 3/4 – B : Buste – P : Plein pied**

<u>Exemple de photos d'entraîneur :</u>

**PHOTOS DU PRESIDENT**

**DEADLINE : 29 juillet 2022**

**Définition :** 300 dpi minimum

**Quantité :** 1 photo au minimum

- **Les photos des présidents posant en 3/4 doivent détourées et originales et en HD :**

Photos à légender selon : **PRESIDENT_NOMCLUB_PRENOM_NOM_D**

Exemple de photos de présidentes et présidents :

**PHOTOS DE LA SALLE ET DES JOUEUSES LORS DES MATCHS**

**DEADLINE : 29 juillet 2022**

**Définition :** 300 dpi minimum

**Quantité :** 3 photos au minimum

- Photos non détourées pour celles-ci

**Demandes :**

- Salle remplie de public, où l'on a une bonne vision du terrain et des tribunes.
- Une photo de communion entre joueuses
- Une photo de rage de victoire (d'une ou de plusieurs joueuses)
- Précision : pas de photos d'actions en match

Exemple de photo de salle, à légender selon : **SALLE_NOMCLUB** :

Exemple de photo de communion entre joueuses, à légender selon : **PHOTO_COMMUNION_NOMCLUB** :

Exemple de photo de rage de victoire, à légender selon : **PHOTO_VICTOIRE_NOMCLUB** :

## À RENDRE IMPERATIVEMENT

## AVANT LE 16 AOÛT – SITE INTERNET

**L'ensemble de ces photos doit être réalisé avec les maillots officiels et transmis directement au contact LFH et/ou déposées sur le serveur de partage.**

### PHOTOS DE L'ÉQUIPE

**DEADLINE : 16 août 2022**

➔ **Pour les clubs n'ayant pas pu envoyer les photos d'équipe avec les maillots de la saison 2022-2023 pour la précédente deadline, doivent cette fois-ci, apparaître avec ces nouveaux maillots en vue de cette photo avec le peluche Bob)**

**Définition :** 300 dpi minimum

**Quantité :** 1 photo **minimum**

**1ère photo d'équipe :**

**Disposition des joueuses (idem que la 1ère photo d'équipe, voir page 2) :**

- ***3 rangées*** : suivre le modèle ci-dessous
- Rangée du bas : joueuses assises (suivre le modèle ci-dessous)
- Toutes les joueuses seront **impérativement** ***en short et maillot de match à domicile***
- Les gardiennes porteront **la tenue de match**

- Les entraineurs et membres du staff doivent impérativement figurer sur la photo : prévoir ***une seule et même tenue pour tout le staff*** (polo officiel du club)

- **Faire figurer trois ballons SELECT 2022** mis en évidence sur le sol (sur les côtés et au centre de la photo).

- Exemple de photo d'équipe avec la peluche Bob de Butagaz, à légender selon :
  **PHOTO_EQUIPE_BOB_NOMCLUB**

**2ème photo d'équipe :**

**Quantité :** 1 photo **minimum**

- **Dispositif des joueuses :** Libre

- **Ton :** Fun, décalé, drôle et original

- **Décor/lieu au choix :** Lieu emblématique de la ville du club, cadre extérieur, stade du club

- Exemple de photo d'équipe avec la peluche Bob de Butagaz, à légender selon :
  **PHOTO_EQUIPE_FUN_NOMCLUB**

---

**PHOTOS INDIVIDUELLES DES JOUEUSES**

**DEADLINE : 16 août 2022**

**Définition :** 300 dpi minimum

**Quantité :** 7 photos par joueuse, au minimum

**Exigences :**

- Photos avec le maillot domicile
- Formats : PNG
- **Toutes les photos présentes ci-dessous doivent détourées et originales en HD**

Photos en HD à légender les photos selon : **NOMCLUB_PRENOM_NOM_ suivi de la lettre correspondant à la position indiquée ci-dessous :**

➔ **DC : Droite, de 3/4 et bras croisés / DD : Droite, de 3/4 et bras dans le dos**
**B : Buste / P : Plein pied**

**Photos joueuses :**

- En maillot de match, avec le numéro visible, les mains derrière le dos, photo de buste :
(Suivre l'exemple ci-dessous)

- <u>En maillot de match, avec le numéro visible, les mains derrière le dos, de pied :</u>
  (Suivre l'exemple ci-dessous)

- En maillot de match, avec le numéro visible, les mains derrière le dos et une autre, les mains croisées devant :
  (Suivre les exemples ci-dessous)

- **Photo en individuel avec le nouveau ballon Select 2022/2023, pose « classique » et « en situation » :**

Exemple de pose « classique », à légender selon : **POSE_SELECT_NOMCLUB _NOM_PRENOM**

Exemple de pose « en situation » de tir et d'arrêt (pour les gardiennes), à légender selon :
**TIR_SELECT_NOMCLUB _NOM_PRENOM**
Ou : **ARRET_SELECT_NOMCLUB _NOM_PRENOM**

- **Photo individuelle avec la peluche Bob**

<u>Exemple de photos individuelles en avec la peluche Bob, à légender selon :</u>
**BOB_NOMCLUB _NOM_PRENOM**